

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2009 B 04636
Numéro SIREN : 397 480 930
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2020 sous le numéro de dépôt 19777

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-04-2020

N° DE DEPOT : 019777

N° GESTION : 2009B04636

N° SIREN : 397480930

DENOMINATION : BOUYGUES TELECOM

ADRESSE : 37-39 rue Boissiere 75116 Paris

MILLESIME : 2019

COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2019

Bilan
Compte de résultat
Etat des produits et charges comptabilisés
Etat consolidé des flux de trésorerie
Variation des capitaux propres
Annexe

Coché par confiance

Anne Swann

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2019 net	31/12/2018 retraité ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	3.2.1	3 817,2	3 686,3
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	827,2	798,8
Immobilisations incorporelles	3.2.3	1 574,8	1 614,6
Goodwill	3.2.4	79,5	4,5
Entités associées	3.2.5	0,2	0,1
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	11,9	8,9
Impôts différés actif et créances fiscales non courantes			
ACTIF NON COURANT		6 310,8	6 113,2
Stocks	4.1	219,8	209,1
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	31,8	17,3
Clients et comptes rattachés	4.3	1 139,7	1 116,7
Actifs sur contrats clients	4.3	634,9	490,5
Actif d'impôt courants		32,8	9,8
Autres créances courantes	4.3	423,0	391,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	47,1	44,1
Instruments financiers			
Autres actifs financiers courants			0,5
ACTIF COURANT		2 529,1	2 279,8
Actifs ou activités détenus en vue de la vente			
TOTAL ACTIF		8 839,9	8 393,0

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2019 net	31/12/2018 retraité ⁽¹⁾
Capital social	5.1	712,6	712,6
Primes et réserves		2 739,1	2 457,4
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		378,8	490,9
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		3 830,5	3 660,9
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES		3 830,5	3 660,9
Dettes financières non courantes	8	1 423,4	1 253,1
Obligations locatives non courantes	10	676,8	664,9
Provisions non courantes	6.1	278,9	277,8
Impôts différés passif	7	171,4	141,0
PASSIF NON COURANT		2 550,5	2 336,8
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes financières courantes	8	77,7	60,7
Obligations locatives courantes	10	123,4	140,2
Passifs d'impôt courants		0,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 203,2	1 099,4
Passifs sur contrats clients	11	303,9	282,4
Provisions courantes	6.2	0,2	1,8
Autres passifs courants	11	750,2	805,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5	0,1	3,8
Instruments financiers			1,1
Autres passifs financiers courants			
PASSIF COURANT		2 458,9	2 395,3
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		8 839,9	8 393,0
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(1 454,1)	(1 274,6)

(1) Le bilan au 31 décembre 2018 a retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'euros	Note Annexe	Exercice	
		2019	2018 retraité ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	6 057,6	5 344,2
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(886,1)	(725,0)
Charges de personnel		(614,1)	(558,6)
Charges externes		(2 611,7)	(2 298,5)
Impôts et taxes		(135,1)	(154,4)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		(867,3)	(821,5)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(123,9)	(134,1)
Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées		(35,2)	(34,0)
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾		56,7	120,9
Autres charges d'exploitation		(301,3)	(284,9)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		539,6	454,1
Autres produits opérationnels		70,6	370,4
Autres charges opérationnelles			(48,7)
RESULTAT OPERATIONNEL	13	610,2	775,8
Produits financiers		0,2	0,1
Charges financières		(11,8)	(7,4)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(11,6)	(7,3)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(25,3)	(26,7)
Autres produits financiers	14.2		4,9
Autres charges financières	14.2	(9,1)	(13,9)
Impôt	15	(185,5)	(242,0)
Quote-part du résultat net des entités associées		0,1	0,1
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		378,8	490,9
Résultat net des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente			
RESULTAT NET		378,8	490,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE		378,8	490,9
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		8,10	10,50
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		8,10	10,50

(1) Le compte de résultat de l'exercice 2018 a été retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16.

(2) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées

5,6

18,3

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

en millions d'euros	Exercice	
	2019	2018 retraité ⁽¹⁾
RESULTAT NET	378,8	490,9
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(7,1)	(12,9)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	1,8	3,4
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Variations des écarts de conversion		
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture	(0,5)	0,5
Impôts nets sur les opérations en capitaux propres	0,2	(0,2)
Quote-part des produits et charges recyclables des entités associées		
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(5,5)	(9,2)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	373,3	481,7
<i>Dont part groupe</i>	373,3	481,7
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

(1) L'état des produits et charges comptabilisés de l'exercice 2018 a été retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Capital Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017 RETRAITEE (a)	1 741,8	787,5	699,9		3 229,2		3 229,2
Mouvements exercice 2018							
Résultat net			490,9		490,9		490,9
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(9,2)	(9,2)		(9,2)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (c)			490,9	(9,2)	481,7		481,7
Opérations nettes sur capital et réserves		380,6	(380,6)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(50,0)			(50,0)		(50,0)
Autres opérations avec les actionnaires							
Autres opérations (changements de périmètre et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018 RETRAITEE (b)	1 741,8	1 118,1	810,2	(9,2)	3 660,9		3 660,9
Mouvements exercice 2019							
Résultat net			378,8		378,8		378,8
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(5,5)	(5,5)		(5,5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (c)			378,8	(5,5)	373,3		373,3
Opérations nettes sur capital et réserves		451,9	(451,9)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle				(3,6)	(3,6)		(3,6)
Distribution		(200,1)			(200,1)		(200,1)
Autres opérations avec les actionnaires							
Autres opérations (changements de périmètre et divers)				0,1	0,1		0,1
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	1 741,8	1 369,9	737,1	(18,3)	3 830,5		3 830,5

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de l'application des normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16.

(b) Les capitaux propres au 31 décembre 2018 ont été retraités des effets de l'application de la norme IFRS 16.

(c) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	Note	Exercice	
		2019	2018 retraité (1)
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		378,8	490,9
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		(0,1)	(0,1)
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		836,5	829,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		128,2	134,1
Plus et moins values de cessions d'actifs		(70,1)	(271,3)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		185,5	242,0
Impôts décaissés		(184,4)	(239,1)
Charges calculées diverses		0,1	
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		1 274,5	1 186,3
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		36,9	34,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) (*)		(165,7)	(281,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		1 145,7	938,6
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(939,8)	(1 241,9)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	104,4	377,3
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		3,3	(164,1)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(1,9)	2,7
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		(111,8)	(0,3)
Prix de cession des activités consolidées			0,2
Dettes nettes sur activités consolidées			0,2
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		10,6	
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)		(0,2)	(0,2)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(935,4)	(1 026,1)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		(4,0)	(0,5)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(200,1)	(50,0)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	176,0	284,2
Remboursement des obligations locatives		(137,5)	(130,2)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(36,9)	(34,0)
Autres flux liés aux opérations de financement		(1,1)	0,8
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(203,6)	70,3
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	9	6,7	(17,2)
TRÉSORERIE NETTE A L'OUVERTURE	9	40,3	57,5
Flux nets	9	6,7	(17,2)
Flux non monétaires			
TRÉSORERIE NETTE DE CLOTURE	9	47,0	40,3
II - Flux de trésorerie des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente			
Trésorerie nette à l'ouverture			
Flux nets			
Trésorerie nette de clôture			

(a) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

(1) Les flux de trésorerie de l'exercice 2018 ont été retraités des effets de l'application de la norme IFRS 16.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes annexes (chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Notes		Pages
1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	1
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	2
3	ACTIF NON COURANT.....	10
4	ACTIF COURANT.....	16
5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	19
6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	21
7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	23
8	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES.....	24
9	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	26
10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES	27
11	PASSIF COURANT.....	28
12	CHIFFRE D'AFFAIRES	29
13	RESULTAT OPERATIONNEL	31
14	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	32
15	IMPÔT.....	33
16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	34
17	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	35
18	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	36
19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	38
20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	39
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE	40
22	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	41
23	IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 "CONTRATS DE LOCATION" ET DE L'INTERPRETATION IFRIC 23 "INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX".....	42
24	LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE AU 31 DECEMBRE 2019.....	47

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2019

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2019 sont présentées ci-après :

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement de 29 millions d'euros. À l'issue de deux offres publiques d'achat volontaires au même prix unitaire sur l'ensemble du capital restant, Bouygues Telecom détient désormais 100 % du capital (y compris autocontrôle) pour un investissement financier de 61 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire avait été comptabilisé pour 51 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 61 millions d'euros. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2019. Keyyo est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.

Le 21 février 2019, Bouygues Telecom et Dzeta Partners ont annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition par Bouygues Telecom de 100% du capital et des droits de vote de Nerim. La réalisation de cette opération est intervenue le 13 mars 2019, au prix de 55 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 45 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 54 millions d'euros. À l'issue d'une première allocation, le goodwill provisoire s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Nerim est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2018

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2018 sont présentées ci-après :

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans.

Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Concomitamment, le gouvernement a publié le 28 septembre 2018 le nouveau décret Redevances auquel sont dorénavant assujetties les fréquences et qui acte une stabilisation du niveau des redevances. En conséquence, Bouygues Telecom a annulé la charge à payer enregistrée de 2014 à 2017 sur la part fixe des redevances fréquences 1 800 Mhz pour couvrir un risque de hausse de leur niveau. Cette charge à payer a été reprise au troisième trimestre 2018 pour 110 millions d'euros et comptabilisée en "Autres produits opérationnels" (note 12 de l'annexe).

Dans le cadre des accords signés avec Cellnex, la cession des sites télécoms existants s'est poursuivie au cours de l'année 2018. Une plus-value de 215.9 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018 en "Autres produits opérationnels" (note 12 de l'annexe).

Le 12 décembre 2018, Bouygues Telecom a signé un partenariat avec CityFast, groupement Axione/Mirova pour déployer une infrastructure FTTH en zone très dense. Ce partenariat garantit à Bouygues Telecom le financement et le déploiement d'une infrastructure horizontale complémentaire de prises FTTH dans la ZTD tout en bénéficiant du savoir-faire d'Axione en matière de gestion d'infrastructure sur le long-terme. Bouygues Telecom a cédé à CityFast ses infrastructures existantes en fibre optique en ZTD, une plus-value de 34 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018 en "Autres produits opérationnels" (note 12 de l'annexe).

Le 25 octobre 2018, Bouygues Telecom a annoncé être entrée en négociations exclusives en vue du rachat de 43,6 % du capital de l'opérateur dédié au marché des entreprises Keyyo. Keyyo avait réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros avec un EBITDA de 4 millions d'euros.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2019

Néant.

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2018 qui ont été retraités pour tenir compte de l'adoption au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23.

Au 31 décembre 2019, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2018 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1er janvier 2019.

- Principales normes IFRS et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2019

IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de location" appelée à remplacer IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1er janvier 2019. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation et a retenu l'approche rétrospective avec présentation d'une année comparative pour sa première application.

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers au 31 décembre 2018 sont présentés en note 23 de l'annexe.

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018, est applicable au 1er janvier 2019 et le Groupe n'a pas choisi de l'appliquer par anticipation. L'application de cette interprétation au 1er janvier 2019 est sans impact dans les comptes consolidés.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), et des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.9.2 de l'annexe).

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

- Actifs détenus en vue de la vente et activités arrêtées ou détenues en vue de la vente

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité arrêtée ou classée comme détenue en vue de la vente représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société. Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monnaïres libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - o des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - o des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêté des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2019, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés aux taux votés par l'Assemblée nationale selon les échéanciers de retournement suivants :

32,02 % pour 2020

28,41 % pour 2021

25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Conception / construction des réseaux

<i>Noture des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 ans

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers des sites radios et de fibres optiques.

Le Groupe suivra l'évolution de la pratique de place relative à décision de l'IFRIC du 26 novembre 2019 et étudiera les impacts sur les durées retenues dans le cadre de l'application d'IFRS 16.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- frais de développement
 - o Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).
 - o Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- concessions, brevets et droits assimilés.

Ils incluent notamment :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Activité FAI - IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautique	Linéaire	3 / 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz et 700 MHz	Linéaire	20 ans ⁽²⁾

(1) licence UMTS attribuée en 2002 : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005

(2) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de vingt ans, comporte :

- une part fixe de 619 millions d'euros qui, dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002, a été inscrite en immobilisation incorporelle ;
- une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007)

2.7 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable. Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financières".

2.8 Actif courant

2.8.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré. Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.8.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat (note 2.13.1 de l'annexe).

2.8.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients comprennent les coûts d'obtention ou d'exécution des contrats clients

- Les coûts d'obtention des contrats clients sont les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client.
- Les coûts d'exécution des contrats clients correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client.

2.8.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 Passif non courant

2.9.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.9.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services). L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe. La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.9.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que le repli définitif des chantiers, les risques et charges divers ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.
Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.
- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
 - o les provisions pour médailles du travail ;
 - o les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.
 - o Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :
 - . du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
 - . du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
 - . des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
 - . d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
 - . d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
 - . d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière et des pensions à verser, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.10 Passif courant

2.10.1 Provisions courantes

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation.

2.10.2 Fournisseurs et autres crédeurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.10.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.11 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 et n° 2016-01 du 2 décembre 2016 pour la présentation du compte de résultat.

2.11.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Activité Telecom

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

- Prestations de services sans ventes de terminaux :

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance, et est constatée en chiffre d'affaires prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

- Ventes de terminaux nus et accessoires :

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

- Prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés :

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sur contrat sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.11.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte) et n° 2016-01 du 2 décembre 2016. Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Autres indicateurs financiers

2.13.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après Loyer (résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives) corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots antérieurement détenus ou des lots conservés.

Sur l'exercice 2018, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) non taxable dont bénéficiaient les sociétés françaises était comptabilisé en résultat opérationnel courant en minoration des charges de personnel. À compter du 1er janvier 2019, le CICE a été remplacé par une réduction de charges de personnel, ce qui entraîne une hausse de la base fiscale taxable et donc de la charge d'impôt.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement les résultats de cessions sur immobilisations.

2.13.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.13.3 Cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement

Le cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives.

Il est calculé après variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.13.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans le tableau des flux de trésorerie résulte de :

- la variation des stocks et encours ;
- la variation des avances et acomptes versés ;
- la variation des créances clients et comptes rattachés ;
- la variation des actifs sur contrats clients ;
- la variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- la variation des passifs sur contrats clients ;
- la variation des provisions courantes ;
- la variation des autres éléments d'actif et de passif courants (hors impôts sur les sociétés, hors trésorerie nette et dettes financières courantes, hors instruments de couverture, hors obligations locatives courantes et hors créances et dettes sur immobilisations).

3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)

	2019	2018 retraité
Immobilisations corporelles	849,7	1 144,3
Immobilisations incorporelles	90,1	97,6
Investissements opérationnels	939,8	1 241,9
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	111,8 ⁽¹⁾	2,6
Investissements bruts	1 051,6	1 244,5
Cessions d'actifs non courants	(104,4) ⁽²⁾	(377,3) ⁽³⁾
Investissements nets	947,2	867,2

(1) Keyyo 56,9 millions d'euros et Nerim 54,9 millions d'euros

(2) Les désinvestissements de l'exercice 2019 concernent principalement la cession de sites, de pylônes et d'infrastructures en fibre optique pour 92,2 millions d'euros.

(3) Les désinvestissements de l'exercice 2018 intègrent notamment la cession de sites, de pylônes et d'infrastructures en fibre optique pour 343,4 millions d'euros.

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2017 retraité	37,3	7 358,9	1 589,3	319,2	9 304,6
Flux 2018					
Ecarts de conversion			1,5		1,5
Changements de périmètre					
Investissements de l'exercice	0,3	782,3	248,2	113,5	1 144,3
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(1 063,8)	(235,5)	(106,2)	(1 405,5)
31/12/2018 retraité	37,6	7 077,4	1 603,5	326,5	9 044,9
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre		6,4	9,2		15,6
Investissements de l'exercice	0,5	604,1	161,2	84,0	849,7
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(172,4)	(195,4)	(61,0)	(428,8)
31/12/2019	38,1	7 515,4	1 578,4	349,5	9 481,4
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2017 retraité	(15,8)	(4 765,9)	(1 185,2)	-	(5 967,0)
Flux 2018					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre			(0,3)		(0,3)
Dotations et reprises	(0,8)	(483,6)	(188,6)		(673,0)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		1 044,5	237,2		1 281,7
31/12/2018 retraité	(16,6)	(4 205,0)	(1 136,9)	-	(5 358,6)
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Changements de périmètre		(4,6)	(6,9)		(11,5)
Dotations et reprises	(0,8)	(517,2)	(170,6)		(688,6)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		199,4	195,1		394,5
31/12/2019	(17,4)	(4 527,4)	(1 119,4)		(5 664,2)
NET					
31/12/2018 retraité	21,0	2 872,4	466,5	326,5	3 686,3
31/12/2019	20,7	2 988,0	459,1	349,5	3 817,2

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2019	Total 2018 retraité
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseau	97,6	296,7	0,6	394,9	519,8

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2017 retraité	292,4	1 096,2		1 388,6
Flux 2018				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location				
	38,6	48,6		87,2
31/12/2018 retraité	331,0	1 144,8		1 475,8
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location				
	41,8	84,5		126,3
31/12/2019	372,8	1 229,3		1 602,1
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2017 retraité	(138,4)	(395,3)		(533,7)
Flux 2018				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises				
	(30,2)	(103,9)		(134,1)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements				
	(3,7)	(5,5)		(9,2)
31/12/2018 retraité	(172,3)	(504,7)		(677,0)
Flux 2019				
Ecart de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises				
	(31,7)	(92,2)		(123,9)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location				
	1,9	24,1		26,0
31/12/2019	(202,1)	(572,6)		(774,9)
NET				
31/12/2018 retraité	158,7	640,1		798,8
31/12/2019	170,7	656,5		827,2

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2017 retraité	297,2	2 336,7	444,5	3 078,4
Flux 2018				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre			(20,7)	(20,7)
Investissements de l'exercice	66,8	22,4	8,4	97,6
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(7,2)	188,6	(197,7)	(16,3)
31/12/2018 retraité	356,8	2 547,7	234,5	3 139,0
Flux 2019				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre	4,3	1,3	16,7	22,3
Investissements de l'exercice	65,4	19,9	4,8	90,1
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6,1	155,3	(135,7)	25,6
31/12/2019	432,6	2 724,2	120,2	3 277,0
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2017 retraité	(181,5)	(1 190,9)	(24,0)	(1 396,4)
Flux 2018				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre			20,7	20,7
Dotations et reprises	(24,7)	(136,4)	(0,1)	(161,2)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		12,5		12,5
31/12/2018 retraité	(206,2)	(1 314,8)	(3,4)	(1 524,4)
Flux 2019				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre	(3,3)	(0,8)	(0,8)	(5,0)
Dotations et reprises	(32,6)	(140,8)	(1,8)	(175,2)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		2,3		2,3
31/12/2019	(242,1)	(1 454,1)	(6,0)	(1 702,2)
NET				
31/12/2018 retraité	150,6	1 232,9	231,1	1 614,6
31/12/2019	190,5	1 270,1 (2)	114,2 (3)	1 574,8

- (1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés. Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 7,1 M€ en 2019 et à 6 M€ en 2018.
- (2) Dont licence UMTS 628,7 M€
dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 721,5 M€
dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233,1 M€
dont fréquences bande 700MHz mises en service 473,9 M€
- (3) Dont droits au bail 79,1 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2019 :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2017 retraité	4,5		4,5
Flux 2018			
Changement de périmètre			
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2018 retraité	4,5		4,5
Flux 2019			
Changement de périmètre	75,0		75,0
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2019	79,5		79,5

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2019 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2018 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	Keyyo	Nerim
Prix d'acquisition (I)	56,9	54,9
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)	-5,6	-9,5
Actif non courant	-10,2	-13,1
Actif courant	-13,0	-5,9
Passif non courant	7,6	0,3
Passif courant	10,0	9,2
Affectation du prix d'acquisition : (III)	-15,3	-6,5
Ecart d'évaluation incorporels	-14,5	-9,6
Ecart d'évaluation corporels	-7,4	
Passif écarts d'évaluation (impôts différés et autres)	6,6	3,1
Part non acquise		
Goodwill (I)+(II)+(III)	36,0	39,0
Ecart de conversion		
Goodwill au 31/12/2019	36,0	39,0

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2018 retraité	Flux net 2019	31/12/2019	dont quote-part de résultat 2019
Telefonica Global Solutions France	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	0,1	0,1	0,2	0,1

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute			Amortissements et provisions	Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total valeur brute		
31/12/2018	5,3	7,4	12,7	(3,0)	9,7
Flux 2018					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres	(1,2)		(1,2)	1,3	0,1
Changement de périmètre	5,7		5,7		5,7
Investissements et autres augmentations		0,2	0,2		0,2
Cessions et réductions diverses	(8,5)		(8,5)		(8,5)
Dotations et reprises				1,7	1,7
31/12/2018	1,3	7,6	8,9		8,9
Flux 2019					
Ecart de conversion					
Virements de rubriques et autres		(0,2)	(0,2)		(0,2)
Changement de périmètre		(4,5)	(4,5)		(4,5)
Investissements et autres augmentations	1,1	6,7	7,8		7,8
Cessions et réductions diverses		(0,1)	(0,1)		(0,1)
Dotations et reprises					
31/12/2019	2,4	9,5	11,9		11,9

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2019
Autres actifs financiers à la JV par le compte de résultat			2,4	2,4
Trésorerie nette	47,0			47,0
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants				

NOTE 4

ACTIF COURANT

4.1 STOCKS

	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Terminaux	127,9	(2,4)	125,5	163,1	(1,9)	161,2
Accessoires et autres stocks	14,8	(0,6)	14,2	12,0	(0,5)	11,5
Fibre optique	26,7		26,7	36,4		36,4
Travaux en cours	53,4		53,4			
Total	222,8	(3,0)	219,8	211,5	(2,4)	209,1

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2019	2018	2019	2018
Stocks de terminaux et accessoires	(2,5)	(1,9)	1,9	2,9
Total	(2,5)	(1,9)	1,9	2,9

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 153,9 M€ à fin 2019, contre 118,9 M€ à fin 2018.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	31,8		31,8	17,3		17,3

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CRÉANCES COURANTES

	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés (clients / factures à établir)	1 397,9	(258,2)	1 139,7	1 344,9	(228,2)	1 116,7
Actifs sur contrats clients	634,9		634,9	490,5		490,5
Actifs d'impôt (créances fiscales)	32,8		32,8	9,8		9,8
Autres créances et comptes de régularisation <i>Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances</i> <i>Créances diverses</i> <i>Paievements d'avance</i>	423,2	(0,2)	423,0	391,9	(0,1)	391,8
Total autres créances courantes	2 488,8	(258,4)	2 230,4	2 237,1	(228,3)	2 008,8

4.4 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2019	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2019	31/12/2018 retraité
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés (hors FAE)	961,6	55,7	180,1	200,5	1 397,9	1 096,0
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés		(50,6)	(43,9)	(163,7)	(258,2)	(228,2)
Total créances clients et comptes rattachés	961,6	5,1	136,2	36,8	1 139,7	867,8

Les encours échus non provisionnés correspondent principalement :

- à l'impact de la TVA récupérable,
- aux créances sur l'Etat.

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	47,1		47,1	44,1		44,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais						
Total	47,1	-	47,1	44,1	-	44,1

REPARTITION PAR DEVISE A FIN 2019	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2019	31/12/2018 retraité
Disponibilités	46,8	0,3				47,1	44,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais							
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(0,1)					(0,1)	(3,8)
Total 31/12/2019	46,7	0,3	-	-	-	47,0	
Total 31/12/2018 retraité	40,1	0,2					40,3

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							31/12/2019	
	31/12/2018 retraité	Ecart de conversion	Changements de périm. (f)	Amortissements	Dépré. & prov. Nettes	Reprises non util.	Autres dépré. Autres prov. (b)		Autres Mouvements(a)
Amortissements, dépré. s/ immos corporelles & incorp.	(6 883,0)		(16,5)	(864,8)		1,0		396,8 ^(d)	(7 366,5)
Amortissements, dépré. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(877,0)			(123,9)				26,0	(774,9)
Dépréciations du goodwill									
Dépréciations des autres actifs financiers non courants									
Sous-total non courant (c)	(7 560,0)		(16,5)	(988,7)^(c)		1,0^(c)		422,8	(8 141,4)
Dépréciations des stocks	(2,4)				(0,8)				(3,0)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(228,2)		-1,7		(34,4)	3,2		2,9	(258,2)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement									
Dépréciations des autres actifs courants hors dépré. créances fiscales	(0,1)				(0,1)				(0,2)
Sous-total courant	(230,7)		(1,7)		(35,1)	3,2		2,9	(261,4)
TOTAL ACTIF	(7 790,7)		(18,2)	(988,7)	(35,1)	4,2^(e)		425,7	(8 402,7)
Provisions non courantes	277,8		0,4		1,2 ^(c)	(1,4) ^(c)	(27,2) ^(c)	28,1	278,9
Provisions courantes	1,8		0,1		(1,1)		(0,8)		0,2
TOTAL PASSIF	279,6		0,5		0,1	(1,4)^(e)	(27,8)	28,1	279,1

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 960,3 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 5,8 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

(f) les changements de périmètre concernent les acquisitions de Keyyo et Nerim

Au 31 décembre 2019, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 46 757 769 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros

	31/12/2018 retraité	Augmentation	Flux 2019 Réduction	31/12/2019
Actions	46 757 769			46 757 769
Certificats d'investissement				
Nombre de titres	46 757 769	-	-	46 757 769
Nominal	15,24			15,24
Capital (en euros)	712 588 400	-	-	712 588 400

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2018
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
Total	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Exercice 2019	Exercice 2018
Total part du Groupe	(5,5)	(9,2)
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires	-	-
Total part groupe + intérêts minoritaires	(5,5)	(9,2)

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Variation avant impôt	(13,0)	(7,1)	(20,1)

5.3.2 RESERVE DE VARIATION DE JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Variation avant impôt	0,5	(0,5)	

NOTE 6**PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES****6.1 PROVISIONS NON COURANTES**

	Avantages au personnel (1)	Litiges, contentieux et réclamations (2)	Risques filiales (3)	Autres provisions non courantes (4)	TOTAL
31/12/2017 retraité	61,8	52,9		157,7	272,4
Flux 2018					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques	12,6			(4,5)	8,1
Changements de méthodes et périmètre					
Dotations	4,2	7,1		4,1	15,4
Reprises utilisées	(0,2)	(5,0)		(2,9)	(8,1)
Reprises non utilisées	(0,1)	(3,1)		(6,8)	(10,0)
31/12/2018 retraité	78,3	51,9		147,6	277,8
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Ecarts actuariels	7,1				7,1
Virements de rubriques	0,3	0,1		20,6	21,0
Changements de méthodes et périmètre	0,1	0,3			0,4
Dotations	7,0	9,1		1,1	17,2
Reprises utilisées	(0,2)	(7,6)		(8,2)	(16,0)
Reprises non utilisées		(1,4)		(27,2)	(28,6)
31/12/2019	92,6	52,4		133,9	278,9

(1) Avantages au personnel :	92,6
- Indemnités de fin de carrière	78,0
- Médailles du travail	14,6

(2) Litiges et contentieux :	52,4
- Réclamations sous-traitants	28,3
- Autres litiges avec le personnel	4,0
- Autres litiges	20,1

(3) Risques filiales :	
- Provisions pour risques filiales	

(4) Autres provisions non courantes :	133,9
- Provisions pour démantèlement et remise en état des sites	132,5
- Autres provisions pour risques non courantes	1,4

6.2. PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation.

	Provision fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
31/12/2017 retraité (1)		0,1	0,1
Flux 2018			
Ecarts de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations		1,8	1,8
Reprises utilisées		(0,1)	(0,1)
Reprises non utilisées			
31/12/2018 retraité		1,8	1,8
Flux 2019			
Ecarts de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre		0,1	0,1
Dotations		0,1	0,1
Reprises utilisées		(1,2)	(1,2)
Reprises non utilisées		(0,6)	(0,6)
31/12/2019		0,2	0,2

(1) retraité des effets de l'application des normes IFRS 15.

NOTE 7

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE

7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFERE

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Impôts différés	(141,0)	(30,4)	(171,4)
Total impôts non courants	(141,0)	(30,4)	(171,4)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/2018 retraité	Variation périmètre	Variation change	Flux 2019		Autres ^(a)	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/2019
				produits	charges		
Déficits fiscaux	0,3	2,2					2,5
Différences temporelles	(141,3)	(8,0) ^(b)		(32,5)	5,9	2,0	(173,9)
Total	(141,0)	(5,8)		(32,5)	5,9	2,0	(171,4)

(a) essentiellement impôts différés comptabilisés en capitaux propres (variation de juste valeur sur instruments financiers / gains et pertes actuariels sur avantages au personnel, ...)

(b) concerne principalement Keyyo et Nerim

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/2019	31/12/2018 retraité
IDA sur avantages au personnel	20,0	17,2
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	10,6	13,7
Provisions réglementées	(24,0)	(21,0)
Déficits fiscaux	2,7	0,3
IDA liés aux contrats de location IFRS16	10,3	12,5
IDP liés aux contrats IFRS15	(129,0)	(118,7)
Provisions fidélisation clients	(60,1)	(53,2)
Autres	(1,9)	8,2
Total	(171,4)	(141,0)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2019	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Délai de récupération des ID	(144,8)	(45,5)	18,9 ^(a)	(171,4)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	courantes			non courantes						Total 12/2019	Total 2018 retraité
	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans		
Emprunts obligataires			-							-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	25,4	48,5	73,9	557,6	95,6	69,3	11,7	10,9	13,9	759,0	550,1
Emprunts issus de location-financement		0,0	0,0	0,0						0,0	1,8
Emprunt Bouygues Relais			0,0		119,4	100,0	445,0			664,4	703,1
Emprunts et dettes financières diverses	1,7	2,1	3,8 ⁽¹⁾							0,0 ⁽²⁾	0,0
Total emprunts portant intérêts	27,1	50,6	77,7	557,6	215,0	169,3	456,7	10,9	13,9	1 423,4	
Rappel au 31 décembre 2018 retraité	24,7	37,6	62,3	478,2	295,6	319,7	160,8	0,7	0,0		1 255,0

(1) Montants ne portant pas intérêts (cautions et charges à payer de frais bancaires)

(2) Montants ne portant pas intérêts

8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2019				Lignes utilisées - Échéances 2019			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation	475,0			475,0		435,4		435,4
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	279,0	357,0		636,0	77,7	285,7	24,9	388,3
Emprunt Bouygues Relais		1 220,0		1 220,0		664,4		664,4
Emprunts et dettes financières diverses								
Total	754,0	1 577,0	2 331,0		77,7	1 385,5		1 488,1

Les crédits bancaires ne comportent aucun *covenant* ou *trigger event*.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, la trésorerie s'élève à (1488) millions d'euros (y compris 1440 millions d'euros d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net) auxquels s'ajoute un montant de 2 048 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2019	2018 retraité
Dettes à taux fixé (1)	100%	100%
Dettes à taux variable		

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

Dettes à taux variable		Dettes à taux fixé	
Bouygues Relais (partie non couverte)		Bouygues Relais (partie couverte)	664,4
		Titrisation (partie couverte)	435,4
Titrisation (partie non couverte)		Dépôts de garantie reçus	5,6
		Interets courus	2,3
		Frais bancaires	5,0
		Emprunt Santander & BPI	388,3
		Dettes sur location-financement	0,0
Total	0,0		1 501,0

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2019, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)		1 501,0	1 501,0
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	0,0	1 501,0	1 501,0
Couverture de taux (1)	-	-	
Position nette après gestion	0,0	1 501,0	1 501,0
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	0,0		

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concernent une dette future.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Long terme au 31/12/2019	1 423,4
Court terme au 31/12/2019	77,7
Long terme au 31/12/2018 retraité	992,6
Court terme au 31/12/2018 retraité	40,5

9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2018 retraité	Flux de trésorerie	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,1	(7,6)	10,6				47,1
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(3,8)	3,7					(0,1)
Trésorerie nette (a)	40,3	(3,9) ⁽¹⁾	10,6				47,0 ^(a)
Dettes financières non courantes	(1 253,1)	(160,6) ^(b)	(9,7)			(4,0)	(1 423,4)
Dettes financières courantes	(60,7)	(15,4) ^(b)	(1,6)			4,0	(77,7)
Instruments financiers nets	(1,1)	1,1 ^(b)					
Endettement brut (b)	(1 314,9)	(174,9) ^(b)	(11,3)				(1 501,1)
Endettement net (a)-(b)	(1 274,6)	(178,8)	(0,7)				(1 454,1)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2019 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2019 de 791 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 222,4 millions d'euros et en diminution de 46,4 millions d'euros

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2019

• Endettement net au 31 décembre 2018 retraité	(1 274,6)
• Flux de trésorerie générés par l'activité	1 145,7
• Trésorerie affectée aux investissements	(935,4)
• Coût de l'endettement financier net	(36,9)
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(200,1)
• Obligations locatives courantes et non courantes	(137,6)
• Effet de périmètre et autres	(15,2)
• Endettement net au 31 décembre 2019	(1 454,1)

NOTE 10

OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an 31/12/2018 retraité
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Obligations locatives	30,8	92,5	123,4	108,3	107,1	102,0	86,8	66,8	205,7	676,8
Total 31/12/2018 retraité	35,0	105,2	140,2	108,0	99,0	91,0	82,0	64,0	220,9	664,9

10.2 Variation des obligations locatives non courantes et courantes

	31/12/2018 retraité	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2019
Obligations locatives non courantes	664,9		(120,6)		132,5	676,8
Obligations locatives courantes	140,2		120,6	(137,4)		123,4
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	805,1			(137,4)	132,5	800,2

11.1 PASSIF COURANT

	31/12/2019	31/12/2018 retraité
<u>Dettes financières courantes</u> (1)	77,7	60,7
<u>Obligations locatives courantes</u> (2)	123,4	140,2
<u>Impôts courants</u>	0,2	0,0
<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u> (fournisseurs / effets à payer)	1 203,2	1 099,4
<u>Passifs sur contrats clients</u>	303,9	282,4
<u>Provisions courantes</u> (3)	0,2	1,8
<u>Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés</u>		
<u>Autres dettes opérationnelles</u> (personnel / organismes sociaux / Etat)	304,3	339,3
<u>Autres dettes non financières</u>	445,9	466,6
<u>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</u>	0,1	3,8
<u>Instruments financiers</u> (couverture de dettes financières en juste valeur)	0,0	1,1
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0,0	0,0
Total	2 458,9	2 395,3

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

12.1. ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

	2019	2018 retraité	% Variation
Ventes de terminaux et accessoires	794,9	771,7	3,0%
Prestations de services	5 262,7	4 572,5	15,1%
Chiffre d'affaires	6 057,6	5 344,2	13,3%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	6 057,6	5 344,2	13,3%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2. ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2019				2018 retraité			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	6 057,6		6 057,6	100%	5 344,2		5 344,2	100%
Chiffre d'affaires consolidé	6 057,6	-	6 057,6	100%	5 344,2	-	5 344,2	100%

12.3. ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2019		2018 retraité	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	6 057,6	100,0%	5 344,2	100,0%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	6 057,6	100,0%	5 344,2	100,0%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2019			2018 retraité		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,1%	-	1,1%	1,8%	-	1,8%
Marchés privés	98,9%	-	98,9%	98,2%	-	98,2%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2018 retraité	Flux 2019			31/12/2019
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation Réduction	
Bouygues Telecom	1 831			1 804 -1 358	2 277
Total	1 831			1 804 -1 358	2 277
dont maturité inférieure à 1 an	1 147				1 377
dont maturité inférieure entre 1 et 5 ans	670				900
dont maturité supérieure à 5 ans	14				

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente principalement le chiffre d'affaires sur les abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels.

NOTE 13**RESULTAT OPERATIONNEL**

	2019	2018 retraité
Résultat opérationnel courant	539,6	454,1
Autres produits opérationnels	70,6	370,4
Autres charges opérationnelles		(48,7)
Résultat opérationnel	610,2	775,8

Le résultat opérationnel courant 2019 intègre une charge de loyers de 9,5 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16 (note 2.9.2 de l'annexe). Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

2019 : produits nets de 70,6 millions d'euros, qui se composent de 63,1 millions d'euros de plus-value suite à la cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex), et 7,4 millions d'euros d'autres produits opérationnels

2018 : produits nets de 321,7 millions d'euros, qui se composent de 249,9 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex, infrastructures en fibre optique à CityFast), 109,7 millions d'euros suite au dénouement favorable sur les charges à payer Arcep et 10,8 millions d'euros d'autres produits opérationnels divers, partiellement compensés par 46,9 millions de coûts de mise en œuvre du partage de réseau et 1,8 de primes exceptionnelles de pouvoir d'achat

NOTE 14**COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS****14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET**

	2019	2018 retraité
Charges financières	(11,8)	(7,4)
Dont		
- Impacts négatifs des instruments financiers	(0,5)	(1,2)
- Charges d'intérêt liées à la trésorerie	(0,2)	(0,1)
- Charges d'intérêt sur endettement	(11,1)	(6,1)
Produits financiers	0,2	0,1
Dont		
- Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,1
Total coût de l'endettement financier net	(11,6)	(7,3)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2019	2018 retraité
Autres produits financiers	0,0	4,9
Autres charges financières	(9,1)	(13,9)
TOTAL	(9,1)	(9,0)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période

15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

	2019	2018 retraité
	France	France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(158,8)	(228,4)
. Impositions différées passif	(26,7)	(13,6)
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
Total	(185,5)	(242,0)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2019	2018 retraité
Résultat net	378,8	490,9
Neutralisation :		
Charge d'impôt	185,5	242,0
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	(0,1)	(0,1)
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	564,2	732,8
Taux d'imposition théorique en France	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(194,2)	(252,3)
Variation de taux	5,9	4,6
Contribution exceptionnelle additionnelle de 2017		
Création / utilisation de reports fiscaux déficitaires		
Effets des différences permanentes	2,4	2,4
Crédits d'impôts	0,5	3,3
Impôt effectif	(185,4)	(242,0)
Taux effectif d'imposition	(32,87%)	(33,02%)

NOTE 16**RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2019, soit 46 757 769 actions.

	2019	2018 retraité
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	378,8	490,9
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	46 757 769	46 757 769
Résultat en euros par action	8,10	10,50

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2019, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIÉTÉS INTÉGRÉES

17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Analyse par échéance

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2019			Total	Total encours 31/12/2018 retraité
	2020	2021 à 2024	Au-delà		
Swaps de taux					800,0
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Future Rate Agreements					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Caps / Floors					
Sur actifs financiers		1 200,0		1 200,0	
Sur passifs financiers					

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Analyse par devise

Devise	31/12/2019 (contre-valeur présentée en millions d'euros)					Total	Total 31/12/2018 retraité
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres		
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme	3,6					3,6	
- Ventes à terme							
Swaps de devises							
Options de change							

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (0,044) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de change destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (0,186) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

En cas de translation de la courbe des taux de plus de 1% (et respectivement de moins de 1%), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de change s'apprécierait de 0,04 millions d'euros pour s'établir à 0,044 millions d'euros (et respectivement 0,045) millions d'euros pour s'établir à 0,045 millions d'euros).

NOTE 18**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2019	Échéances			31/12/2018 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avals, cautions et garanties données					
Total donnés	-				-
Avals, cautions et garanties reçus					
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2019	Échéances			31/12/2018 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Autres					
Obligations contractuelles données	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Réseau	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Autres					
Obligations contractuelles reçues	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 3402,3 millions d'euros, sont en hausse nette de 772,5 millions d'euros principalement due au déploiement du FTTH qui génère une hausse des prestations de services associées.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer les nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences est désormais neutre technologiquement, et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au-delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites du réseau => 100% des sites existants au plus tard le 31 décembre 2020, sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% doivent être passés en 4G au plus tard le 31 décembre 2020 et 100% au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 31 décembre 2020
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2019 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom doit généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 et 100% d'ici fin 2022.

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant

NOTE 19

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

19.1 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	3 974	3 544
Agents de maîtrise et employés	4 629	4 074
Sous-total effectifs France	8 603	7 618
Contrats expatriés et contrats locaux		
Total effectif	8 603	7 618

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Indemnités de fin de carrière (IFC)	64,3	13,8	78,1
Médailles du travail	14,0	0,6	14,6
Total	78,3	14,4	92,7

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL

19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

	2019	2018
Montants comptabilisés en charges	(179,8)	(174,1)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière

	Indemnités fin de carrière	
	2019	2018 retraité
Valeur actualisée des obligations	78,1	64,3
Juste valeur des actifs du régime		
Passif net comptabilisé en provision	78,1	64,3

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière	
	2019	2018 retraité
Ouverture	64,3	47,6
Coûts des services rendus et passés	5,1	3,4
Charges d'intérêts	1,3	0,7
Charge totale reconnue	6,4	4,1
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)	(0,2)	(0,1)
Ecart de conversion		
Changements de périmètre	0,5	
Ecart actuariel comptabilisé dans la capitaux propres	7,1	12,6
Virements de rubriques et autres mouvements		
Clôture	78,1	64,3

19.3.2.3 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2019	2018 retraité
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	0,92%	2,10%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%

a) Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des engagements de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

(b) Une baisse de 20 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des engagements de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité
Bouygues SA (1) SFPG JC Decaux BNP Paribas Société Centrale d'Investissements Société Béarnaise de Participations Alstom	(14,5)	(12,2)	0,0	0,3	0,0	0,0	7,3	4,4
Parties liées en amont	(14,5)	(12,2)	0,0	0,3	0,0	0,0	7,3	4,4
Buyster France Pylônes Services Telefonica Global Solutions France	(2,5)	(2,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entités associées	(2,5)	(2,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bouygues Construction Bouygues Immobilier	(18,0)	(16,6)	9,1	9,4	1,5	1,5	8,9	10,7
Airby	0,0	(0,2)	2,7	2,9	0,3	0,4	0,0	0,0
C2S	(5,7)	(6,5)	0,5	0,4	0,2	0,1	2,0	1,1
Colas	0,0	(0,1)	13,6	14,1	2,3	2,1	0,0	0,2
GIE 32 Hoche	(0,1)	(0,1)				0,0		
TF1	(54,2)	(45,7)	2,8	3,1	1,0	1,0	11,5	11,1
Autres parties liées	(78,0)	(69,2)	28,7	29,9	5,3	5,1	22,4	23,1
Total	(95,0)	(83,5)	28,7	30,2	5,3	5,1	29,7	27,5
Échéances à moins d'1 an					5,3	5,1	29,7	27,5
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

. Les rémunérations directes s'élèvent à 8 333 497 euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2019 et liée aux performances).

. Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 125 166 euros.

. Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2019 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 648 137 euros.

. Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 884 387 euros.

. Paiement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 31 mai 2019 (*stock-options*) est de 209 500 au prix d'exercice de 32,59 €.

NOTE 21**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ****21.1. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES**

	Keyyo	Nerim	Total 31/12/2019
Trésorerie nette	9,5	1,2	10,6
Goodwill	51,3	45,4	96,7
Actifs non courants (hors goodwill)	10,9	13,1	24,1
Stocks	0,6	0,1	0,6
Clients et comptes rattachés	2,0	2,5	4,5
Actifs sur contrats clients			
Autres créances courantes	1,6	2,2	3,8
Provisions non courantes	-0,1	-0,3	-0,4
Dettes financières non courantes et courantes	-8,9	-0,4	-9,3
Impôts non courants			
Obligations locatives non courantes et courantes			
Fournisseurs et comptes rattachés	-5,8	-3,4	-9,2
Passifs sur contrats clients			
Autres passifs courants	-3,9	-5,4	-9,3
Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées	57,3	54,9	112,2
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	9,5	1,2	10,6
Dettes nettes sur activités consolidées			
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sorties de filiales	9,5	1,2	10,6

21.2. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2019	2018 retraité
ACTIF		
Stocks	(10,1)	(95,1)
Avances et acomptes versés sur commandes	(14,4)	(8,8)
Actifs sur contrats clients	(144,5)	(114,6)
Clients et comptes rattachés	(16,6)	60,6
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(24,6)	73,9
S/total ACTIF	(210,2)	(84,0)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	92,2	(202,1)
Passifs sur contrats clients	19,4	16,6
Provisions courantes	(1,7)	1,6
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	(65,3)	(13,8)
S/total PASSIF	44,5	(197,7)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité ⁽¹⁾	(165,7)	(281,7)

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

NOTE 22**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young		Autres Réseaux		Total Charges	
	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité
Audit	0,5 98%	0,4 96%	0,5 79%	0,4 93%	0,0 100%	0,0 100%	1,0	0,8
Services Autres que la Certification des Comptes	0,0 2%	0,0 4%	0,1 21%	0,0 7%			0,1	0,0
Total	0,5 100%	0,4 100%	0,6 100%	0,4 100%	0,0 100%	0,0 100%	1,1	0,9

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur les états financiers du Groupe Bouygues Telecom, ainsi que les principaux indicateurs de performance.

La norme IFRS 16 est appliquée par le Groupe au 1er janvier 2019, avec application rétrospective et présentation d'un exercice comparatif. Elle vient supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre les "contrats de location simple" et les "contrats de location-financement". Les preneurs doivent comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités précédemment prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

Les impacts sur le bilan au 31 décembre 2017 (retraité d'IFRS 15 et d'IFRS 9) ainsi que sur les états financiers au 31 décembre 2018 sont présentés ci-après, et concernent principalement la constatation d'un droit d'utilisation et d'une obligation locative notamment au titre des baux immobiliers, des sites radios et des fibres optiques. La durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain. Elle est en général de neuf ans concernant les contrats portant sur des biens immobiliers en France. En l'absence de coûts directs initiaux significatifs, le droit d'utilisation correspond à la valeur actualisée des loyers. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

Les montants des actifs et des dettes de location-financement précédemment classés en immobilisations corporelles et en dettes financières ont été reclassés respectivement en droits d'utilisation des actifs loués et en obligations locatives. Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre droits d'utilisation et obligations locatives, entrant dans le champ de la norme IFRS 16, comme c'était le cas antérieurement pour les locations-financement.

La norme IFRS 16 se traduit par une réduction des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2017 de 40,3 millions d'euros nets d'impôt différés, en hausse de 8,2 millions d'euros par rapport à la première estimation publiée dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Etats financiers au 31 décembre 2017 retraités de la norme IFRS 16
BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

	31/12/2017 Publié (1)	IFRS 16	31/12/2017 Retraité
ACTIF			
Immobilisations corporelles	3 337,6	-65,7 ⁽²⁾	3 271,9
Droits d'utilisation des actifs loués		854,9	854,9
Immobilisations incorporelles	1 682,0		1 682,0
Goodwill	4,5		4,5
Participations dans les coentreprises et entités associées	0,1		0,1
Autres actifs financiers non courants	9,8		9,8
Impôts différés actif et créances fiscales non courants			
ACTIF NON COURANT	5 034,0	789,2	5 823,2
Stocks / programmes / droits de diffusion	114,0		114,0
Avances et acomptes versés sur commandes	8,5		8,5
Clients et comptes rattachés	1 177,2		1 177,2
Actifs sur contrats clients	375,8		375,8
Actif d'impôt (exigible)			
Autres créances courantes	465,5		465,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57,7		57,7
Instruments financiers ^(a)	0,3		0,3
Autres actifs financiers courants	0,6		0,6
ACTIF COURANT	2 199,6		2 199,6
Actifs ou activités détenus en vue de la vente	38,1		38,1
TOTAL ACTIF	7 271,7	789,2	8 060,9

(1) Le bilan au 31 décembre 2017 a été retraité des effets de l'application des normes IFRS 9 et 15.

(2) dont reclassement de 65,2 M€ de coûts de démantèlement

	31/12/2017 Publié	IFRS 16	31/12/2017 Retraité
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital social	712,6		712,6
Primes et réserves	2 301,5	-40,3	2 261,2
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé	254,7		254,7
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	3 268,8	-40,3	3 228,5
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES	3 268,8	-40,3	3 228,5
Dettes financières non courantes	992,6		992,6
Obligations locatives non courantes		713,6	713,6
Provisions non courantes	272,4		272,4
Impôts différés passif et dettes fiscales non courants	144,1	-13,8	130,3
PASSIF NON COURANT	1 409,1	699,9	2 109,0
Avances et acomptes reçus			0,0
Dettes financières courantes	40,5	-0,5	40,0
Obligations locatives courantes		130,2	130,2
Impôts courants	0,9		0,9
Fournisseurs et comptes rattachés	1 301,0		1 301,0
Passifs sur contrats clients	265,8		265,8
Provisions courantes	0,1		0,1
Autres passifs courants	983,5		983,5
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	0,2		0,2
Instruments financiers	0,5		0,5
Autres passifs financiers courants	1,3		1,3
PASSIF COURANT	2 593,8	129,7	2 723,5
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	7 271,7	789,2	8 060,9
Endettement financier net (-) / Excédent financier net (+) (1)	-976,8	0,5	-975,3

(1) L'endettement/excédent financier net est défini en note 2.13.2 de l'annexe. Il n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Etats financiers au 31 décembre 2018 retraités de la norme IFRS 16

BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	31/12/2018 Norme IFRS 15	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
Immobilisations corporelles	3 741,5	-55,2 ⁽¹⁾	3 686,3
Droits d'utilisation des actifs loués		798,8	798,8
Immobilisations incorporelles	1 614,6		1 614,6
Goodwill	4,5		4,5
Coentreprises et entités associées	0,1		0,1
Autres actifs financiers non courants	8,9		8,9
Impôts différés actif et créances fiscales non courants			
ACTIF NON COURANT	5 369,6	743,6	6 113,2
Stocks	209,1		209,1
Avances et acomptes versés sur commandes	17,3		17,3
Clients et comptes rattachés	1 116,7		1 116,7
Actifs sur contrats clients	490,5		490,5
Actif d'impôt (exigible)	9,8		9,8
Autres créances courantes	391,8		391,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,1		44,1
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	0,0		0,0
Autres actifs financiers courants	0,5		0,5
ACTIF COURANT	2 279,8	0,0	2 279,8
Actifs ou activités détenus en vue de la vente	0,0		0,0
TOTAL ACTIF	7 649,4	743,6	8 393,0

(1) dont reclassement de 55,2 M€ de coûts de démantèlement

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31/12/2018 Norme IFRS 15	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
Capital social	712,6		712,6
Primes et réserves	2 497,7	-40,3	2 457,4
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé	493,5	-2,6	490,9
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	3 703,8	-42,9	3 660,9
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES	3 703,8	-42,9	3 660,9
Dettes financières non courantes	1 255,0	-1,9	1 253,1
Obligations locatives non courantes		664,9	664,9
Provisions non courantes	277,8		277,8
Impôts différés passif et dettes fiscales non courants	156,1	-15,1	141,0
PASSIF NON COURANT	1 688,9	647,9	2 336,8
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,0		0,0
Dettes financières courantes	62,3	-1,6	60,7
Obligations locatives courantes		140,2	140,2
Impôts courants	0,0		0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 099,4		1 099,4
Passifs sur contrats clients	282,4		282,4
Provisions courantes	1,8		1,8
Autres passifs courants	805,9		805,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	3,8		3,8
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	1,1		1,1
Autres passifs financiers courants	0,0		0,0
PASSIF COURANT	2 256,7	138,6	2 395,3
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	7 649,4	743,6	8 393,0

Endettement financier net (-) / Excédent financier net (+) ⁽¹⁾ -1 278,1 3,5 -1 274,6

(1) L'endettement/excédent financier net est défini en note 2.13.2 de l'annexe. Il n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

	31/12/2018 Publié	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 344,2		5 344,2
Autres produits de l'activité			
Achats consommés	-725,0		-725,0
Charges de personnel	-558,6		-558,6
Charges externes	-2 455,4	156,9	-2 298,5
Impôts et taxes	-154,4		-154,4
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-821,5		-821,5
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		-134,1	-134,1
Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées	-34,0		-34,0
Autres produits d'exploitation ^b	120,9		120,9
Autres charges d'exploitation	-284,9		-284,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	431,3	22,8	454,1
Autres produits opérationnels	370,4		370,4
Autres charges opérationnelles	-48,7		-48,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	753,0	22,8	775,8
Produits financiers	0,1		0,1
Charges financières	-7,4		-7,4
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(7,3)	0,0	(7,3)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		-26,7	-26,7
Autres produits financiers	4,9		4,9
Autres charges financières	-13,9		-13,9
Impôt	-243,3	1,3	-242,0
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	0,1		0,1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	493,5	-2,6	490,9
Résultat net des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente		0,0	
RÉSULTAT NET	493,5	-2,6	490,9
^(a) dont chiffre d'affaires réalisé à l'international			
^(b) dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées	18,3	0,0	18,3
EBITDA après Loyer ⁽¹⁾	1 268,5	-3,9	1 264,6

(1) L'EBITDA après Loyer est défini en note 2.13.1 de l'annexe. Il intègre la totalité des charges de loyers.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31/12/2018 Publié	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
I - FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies	493,5	-2,6	490,9
Retraitements :			0,0
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus	-0,1		-0,1
Dividendes des sociétés non consolidées			0,0
Dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations et provisions non courantes	829,8		829,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		134,1	134,1
Plus et moins values de cessions d'actifs	-271,3		-271,3
Charges calculées diverses			
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	243,3	-1,3	242,0
Impôts décaissés	-239,1		-239,1
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés	1 066,1	130,2	1 106,3
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives	7,3	26,7	34,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) (*)	-281,7		-281,7
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	781,7	156,9	938,6
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 241,9		-1 241,9
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	377,3		377,3
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	-164,1		-164,1
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés	0,1		0,1
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés	2,6		2,6
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées	-0,3		-0,3
Prix de cession des activités consolidées	0,2		0,2
Dettes nettes sur activités consolidées	0,2		0,2
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)			
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)	-0,2		-0,2
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-1026,1		-1026,1
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires	-0,5		-0,5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-50,0		-50,0
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			0,0
Variation des dettes financières courantes et non courantes	284,2		284,2
Remboursement des obligations locatives courantes et non courantes		-130,2	-130,2
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives	-7,3	-26,7	-34,0
Autres flux liés aux opérations de financement	0,8		0,8
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	227,2	-156,9	70,3
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	-17,2	0,0	-17,2
Trésorerie nette à l'ouverture	57,5		57,5
Flux nets	-17,2		-17,2
Autres flux non monétaires			
Trésorerie nette de clôture	40,3	0,0	40,3
Total Cash Flow Libre après BFR (1)	-90,2	0,0	-90,2

(1) Le Cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement est défini en note 2.13.3 de l'annexe.

NOTE 24

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2019	2018	2019	2018
Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1913	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Amplitel	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Initiatives	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Infracos	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Keyyo	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Nérim	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Objenious	(a)	100,0%	100,0%	100,0%
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Telefonica Global Solutions France	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
Tisseo Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Winnovation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

(a) La société Objenious a été absorbée par la société Bouygues Telecom le 28/08/2019

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
1913	218, avenue Pierre Brossolette Immeuble Le Pêlissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Bouygues Telecom Initiatives	Le Technopole 13-15, rue du Marechal Juin 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	92-98, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
Nerim	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Objenious	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Réseau Clubs Bouygues Telecom	Le Technopole 13-15, rue du Marechal Juin 92360 Meudon
Telefonica Global Solutions France	Tour First 1, place des Saisons Paris La Défense 92400 Courbevoie
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States

BOUYGUES TELECOM

Société Anonyme au capital de 712 588 399,56 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière – 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris

(la « Société » ou « Bouygues Telecom »)

*Ce fichier conforme
Anne Lhuillier*

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin notamment de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes MAZARS et ERNST & YOUNG ET AUTRES. Les rapports des commissaires aux comptes, les rapports du Conseil d'administration, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la réglementation, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I. SITUATION DE LA SOCIETE – EVOLUTION DES AFFAIRES – R&D – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES – INFORMATIONS ESS – PLAN DE VIGILANCE – SUCCURSALES

Depuis plus de vingt ans, les équipes de Bouygues Telecom déploient toute leur énergie pour que la technologie permette à chacun de se connecter à ses proches, de renforcer les liens et d'en créer de nouveaux. Proposer des réseaux, des offres et des services de qualité adaptés aux besoins de ses 22 millions de clients, telle est l'ambition de Bouygues Telecom.

Acteur majeur des télécoms en France, Bouygues Telecom apporte des solutions de connectivité aux particuliers et aux entreprises. Il déploie les technologies numériques Très Haut Débit, 4G et Fibre, sur tout le territoire, afin d'offrir aux clients une expérience simple et fluide. Bouygues Telecom ouvrira son réseau 5G à l'été 2020.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET OPPORTUNITES

En s'appuyant sur ses principaux atouts – la qualité de ses réseaux Mobile et Fixe, le rapport qualité prix de ses offres et l'engagement de ses collaborateurs –, Bouygues Telecom déploie sa stratégie autour de quatre axes.

Assurer aux clients une expérience simple et fluide

L'attention portée aux clients et à la simplicité de leur expérience est au cœur de la stratégie de Bouygues Telecom. Afin de renforcer leur satisfaction, l'opérateur propose :

- des services digitalisés intuitifs et efficaces ; et
- un accompagnement personnalisé grâce à ses conseillers de clientèle et de vente.

Depuis 2018, un programme interne de plus de 200 chantiers permet de mieux répondre au besoin continu de connectivité, de service et aussi de fluidifier le parcours clients (par exemple, disponibilité du service client jusqu'à 22h, « Internet garanti » renforcé, rappel du client dans les quinze minutes, prise de RDV en boutique, etc.). Bouygues Telecom a en outre lancé avec WeFix une solution de réparation express des smartphones sans rendez-vous.

L'opérateur se différencie également au travers de films publicitaires à succès, axés sur la qualité des relations humaines et le contact avec les proches, ce qui renforce l'attachement de ses clients à la marque.

Offrir une excellente qualité de réseaux Mobile et Fixe

Pour accompagner le développement des usages, Bouygues Telecom couvre 99 % de la population en 4G avec près de 22 000 sites Mobile. Il disposera de plus de 28 000 sites fin 2023. En zone moins dense, le déploiement du réseau mutualisé avec SFR a été finalisé début 2019. En zone très dense, la densification du réseau se poursuit avec l'ajout de 2 000 sites d'ici à 2022 (par rapport à 2015).

Bouygues Telecom possède également une grande diversité de portefeuille de fréquences grâce à des investissements cumulés d'environ deux milliards d'euros. Son expertise en infrastructure réseau lui permet d'agréger des bandes de fréquences entre elles pour proposer de meilleurs débits et une qualité de service plus élevée. Bouygues Telecom a ainsi optimisé son réseau et réalloué à la 4G des fréquences 700, 800, 1 800, 2 100 et 2 600 MHz.

Par ailleurs, l'Arcep devrait mettre aux enchères les fréquences 3,5 GHz dédiées à la 5G au premier semestre 2020. Bouygues Telecom participera à cette procédure d'attribution afin :

- d'enrichir davantage son portefeuille de fréquences ; et
- d'offrir à ses clients une plus grande fluidité de trafic et des services toujours plus innovants.

Depuis octobre 2019, Bouygues Telecom a lancé quatre plateformes supplémentaires d'expérimentation de la 5G sur la bande 26 GHz pour imaginer les usages de demain.

Dans le Fixe, l'opérateur souhaite faire bénéficier le plus grand nombre du Très Haut Débit et accélère le déploiement de la fibre. A fin décembre 2019, il a atteint 12 millions de prises commercialisées et vise 22 millions de prises en 2022. Le partenariat signé avec Cityfast fin 2018 pour déployer 3,4 millions de prises en zone très dense lui donnera accès à la totalité de la zone très dense d'ici à fin 2021.

Des offres et services accessibles dans les régions moins densément peuplées

Grâce au partage d'infrastructures mobiles et au déploiement de la fibre, Bouygues Telecom propose ses services à de nouveaux clients sur l'ensemble du territoire français, en particulier dans les régions moins densément peuplées. Il prévoit également un renforcement progressif de son réseau de distribution local par l'ouverture de nouvelles boutiques en 2020.

Proposer une gamme complète de solutions fixe et mobile aux entreprises

Troisième opérateur sur le marché Entreprises, Bouygues Telecom a acquis début 2019 les sociétés Keyyo et Nerim afin d'accélérer son développement sur le marché spécifique des TPE, PME et ETI. Keyyo propose des produits et services innovants avec des parcours clients digitalisés. De son côté, Nerim apporte notamment son savoir-faire technique dans la commercialisation de réseaux de données et d'hébergement à destination des PME.

FORCES ET ATOUTS

Des collaborateurs engagés

Bouygues Telecom s'inscrit durablement dans une dynamique de croissance grâce à la performance et l'implication de tous ses collaborateurs. Dans l'enquête interne de perception réalisée en mai 2019, 97 % des collaborateurs affirmaient vouloir "donner le meilleur d'eux-mêmes" et 94 % ressentir une "fierté d'appartenance" à l'entreprise. Leur engagement constitue un atout majeur pour la poursuite de la croissance et la réalisation des objectifs de Bouygues Telecom.

Des offres de qualité à des prix compétitifs

S'appuyant sur la qualité de son réseau 4G, Bouygues Telecom adresse les deux segments du marché Mobile français. Il propose ses offres "Sensation" sur le segment de marché premium, et ses offres B&You disponibles sur Internet sur le segment de marché sans mobile et sans engagement.

Dans le Fixe, Bouygues Telecom offre le meilleur rapport qualité/prix du marché tant en ADSL qu'en FTTH¹ et innove en proposant l'Internet garanti à ses clients.

Sur le marché des entreprises, Bouygues Telecom propose, au-delà des solutions de télécommunication Mobile et Fixe, une vaste gamme de services autour de la sécurité, du digital et du *cloud*.

Des réseaux Mobile et Fixe d'excellente qualité

Dans un marché à forte intensité concurrentielle, Bouygues Telecom se différencie grâce à la couverture et la grande qualité de son réseau national 4G. En 2019, et pour la deuxième année consécutive, l'Arcep a classé Bouygues Telecom premier opérateur télécom mobile dans les zones rurales pour les services voix, SMS et *data*, et deuxième sur l'ensemble du territoire français.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

Bouygues Telecom exerce son activité exclusivement en France métropolitaine.

Sur le marché français du Mobile², qui compte 96 millions de SIM fin 2019, Bouygues Telecom arrive en troisième position avec 17,8 millions de clients. Il se place derrière Orange et SFR Group, et devant Free Mobile et les MVNO³. Bouygues Telecom affiche une part de marché Mobile de 18,2 % fin 2019, en hausse de 0,3 point par rapport à fin 2018.

Sur le marché français du Haut Débit Fixe⁴, qui compte 29,8 millions de clients fin 2019, Bouygues Telecom se classe quatrième avec 3,9 millions de clients, derrière Orange, Iliad et SFR Group. Bouygues Telecom affiche une part de marché Haut Débit Fixe de 13,2 % fin 2019, en hausse de 0,5 point par rapport à fin 2018. Sa part de parc sur le marché du Très Haut Débit est de 13 % à fin 2019, soit une hausse de 1,7 point sur un an.

ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2019, Bouygues Telecom a poursuivi avec succès sa stratégie dans le Mobile et dans le Fixe et accéléré son développement lui permettant de délivrer de bonnes performances commerciales et d'atteindre son objectif de *cash-flow* libre.

Le marché français du Mobile⁵ et du Haut Débit Fixe⁶

Le marché français des télécommunications vit depuis plusieurs années une profonde mutation, animé par plusieurs tendances de fond :

¹ *Fibre To The Home*, fibre optique jusqu'à l'abonné

² Dernières données publiées par l'Arcep. Périmètre "Métropole" pour le marché Mobile. Périmètre "Métropole et Dom" pour le Haut Débit Fixe (le marché Haut Débit Fixe inclut le Très Haut Débit). Le Très Haut Débit concerne les abonnements avec un "débit crête" descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s (définition de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (Arcep))

³ *Mobile Virtual Network Operators* (opérateurs de réseaux mobiles virtuels)

⁴ Dernières données publiées par l'ARCEP sur le périmètre métropolitain

⁵ Dernières données publiées par l'Arcep sur le périmètre métropolitain

⁶ Comprend les abonnements Haut Débit et Très Haut Débit Fixe. Dernières données publiées par l'Arcep

- une concurrence soutenue tant dans le Mobile, en particulier sur le segment *SIM only/Web only*, que dans le Fixe, avec cependant une pression promotionnelle nettement moins forte que les années précédentes sur ces deux segments ; et
- une demande croissante pour les offres Très Haut Débit, Fixe comme Mobile, caractérisée par un appétit grandissant des clients pour la consommation de vidéos et de contenus à la demande, à domicile comme en mobilité.

Au quatrième trimestre 2019, le marché français de la téléphonie mobile représente 75,6 millions de SIM hors *MtoM*⁷. Il continue de croître (+ 3,5 % par rapport au quatrième trimestre 2018) grâce à l'augmentation du parc Forfait de 2,8 %. Le parc Prépayé poursuit quant à lui sa décroissance avec un recul de 2,9 % par rapport au quatrième trimestre 2018.

Sur le parc métropolitain (y compris *MtoM*), les MVNO, opérateurs de réseau mobile virtuel, représentent une part de parc de 8,6 %, en baisse de 0,1 point par rapport à fin 2018.

Au quatrième trimestre 2019, le nombre d'abonnements internet à Haut et Très Haut Débit atteint 29,1 millions sur le marché français du Fixe, soit une croissance nette de 659 000 abonnements sur un an (+ 2,3 %), tirée par la forte croissance du nombre d'abonnements Très Haut Débit (+ 26,8 %).

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché mobile

Offres Mobile

Depuis 2018, Bouygues Telecom a fait évoluer ses offres Mobile afin de rendre l'expérience client encore plus simple et fluide. Les clients de forfaits mobiles "Sensation" ont la possibilité de rentrer en relation avec leur opérateur quand ils le désirent (être rappelé dans les quinze minutes ou à l'heure de son choix, planifier un rendez-vous en boutique). Ces forfaits "Sensation" sont disponibles seuls ou avec "Avantage Smartphone". Ces derniers permettent d'acquérir ou de renouveler son terminal à prix avantageux et de bénéficier en plus de bonus, parmi lesquels "Internet Illimité" le week-end, le bouquet Presse *Cafeyn* avec le Kiosk, le quotidien *L'Équipe* ou le bouquet de télévision mobile *Pop Culture*.

Les forfaits B&You, sans téléphone et sans engagement, sont disponibles uniquement sur le Web.

Déploiement des réseaux 4G et 5G

Plus que jamais, Bouygues Telecom se positionne comme l'opérateur de celles et ceux qui veulent profiter pleinement du numérique, à tout moment et partout. Pour cela, Bouygues Telecom continue d'étendre sa couverture 4G sur le territoire. A fin décembre 2019, 99 % de la population est couverte en 4G.

Après Lyon et Bordeaux en 2018, Bouygues Telecom continue de préparer activement l'arrivée de la 5G et lance quatre nouvelles plateformes d'expérimentation sur la nouvelle bande 26 GHz dans de grandes villes françaises. Les débits massifs permettront de tester de nouveaux usages, tels que :

- des applications de réalité augmentée ou de « vidéochat » en réalité mixte pour le grand public ; et
- la digitalisation des entreprises et l'émergence de l'Internet des objets Haut Débit dans l'industrie.

A fin décembre 2019, l'opérateur a déployé une cinquantaine de nouveaux sites pour la 5G.

En 2019, un accélérateur interne de projets baptisé "SmartX_5G" a été créé par le Groupe pour fédérer les initiatives des métiers dans le domaine du *Smart X (Smart Mobility, Smart City, Smart Building, Smart Entertainment)*⁸ et de la 5G, deux évolutions technologiques majeures des cinq prochaines années.

⁷ *Machine To Machine*

⁸ Mobilité intelligente, Ville intelligente, Bâtiment intelligent, Divertissement intelligent

Performances commerciales

Clients Mobile

Le parc de clients Mobile de Bouygues Telecom atteint 17,8 millions de clients⁹ à fin décembre 2019, soit une hausse de 1 449 000 clients sur l'année. La base Forfait Mobile, hors *MtoM*, est en croissance de 653 000 clients sur un an et totalise 11,5 millions de clients à fin 2019.

Succès de la 4G

Depuis le lancement de la 4G, les clients de Bouygues Telecom ont développé de nouvelles habitudes de consommation en mobilité. Fin 2019, Bouygues Telecom compte 10,3 millions de clients actifs 4G, soit 89 % de son parc Mobile hors *MtoM*, et gagne ainsi 1,5 million de clients 4G supplémentaires sur un an.

Activité commerciale de Bouygues Telecom sur le marché du Haut Débit Fixe

Offres Fixe

Les trois offres de Bouygues Telecom répondent chacune à un besoin spécifique des consommateurs, tant en ADSL qu'en Fibre :

- 2P avec "Bbox Fit" ;
- une offre complète "Internet + TV + Téléphone" à un prix attractif avec "Bbox Must" ; et enfin,
- le meilleur de l'accès internet, associé à la puissance de la fibre et la TV en 4K, avec "Bbox Ultym".

En 2019, Bouygues Telecom a continué d'adapter ses offres Fixe aux évolutions du marché et aux nouveaux usages des clients en proposant davantage de services et contenus.

Les offres Fibre ont ainsi vu leur débit montant augmenter. Sur la "Bbox Must", le débit montant est passé de 250 Mb/s à 300 Mb/s. La "Bbox Ultym" offre le débit montant le plus rapide du marché avec 500 Mb/s au lieu de 300 Mb/s auparavant.

Lancée sur certaines offres Mobile en 2018 et très appréciée, la disponibilité du service client jusqu'à 22 heures est désormais étendue à toutes les offres Fixe, afin de répondre à la promesse « disponible quand vous l'êtes ». Les clients Fixe peuvent être également rappelés sous quinze minutes ou prendre rendez-vous en boutique.

De plus, l'opérateur a renforcé la promesse d'"Internet Garanti" de ses offres, passant de 60 Go à 100 Go, grâce à une recharge internet sur le forfait mobile et au prêt d'une clé 4G jusqu'à la mise en service de la Bbox ou en cas de coupure de la connexion.

Grâce à sa 4G box, Bouygues Telecom continue également de proposer un accès internet de qualité pour tous les Français qui recherchent dans les territoires une alternative à un ADSL moins performant.

Accélération du déploiement du réseau

Afin qu'un maximum de foyers puisse profiter de ses offres aux tarifs compétitifs, Bouygues Telecom accélère le développement de ses infrastructures Fixe (ADSL et FTTH¹⁰) et augmente ainsi sa part de marché dans le Haut Débit et Très Haut Débit Fixe.

Sur l'ADSL, le réseau déployé en propre par Bouygues Telecom couvre plus de dix-huit millions de foyers à fin décembre 2019, à travers plus de 2 300 NRA (nœuds de raccordement d'abonnés).

⁹ Le nombre de clients de Bouygues Telecom est communiqué en fin de période et net des résiliations, dans le Mobile comme dans le Fixe.

¹⁰ *Fiber-To-The-Home*

Concernant le Très Haut Débit, Bouygues Telecom a accéléré le déploiement en propre de son réseau FTTH et a signé des accords de co-investissement et de partenariat, y compris sur les RIP¹¹, pour un total de plus de 30 millions de prises sécurisées au 31 décembre 2019. À fin 2019, 12 millions de prises sont commercialisées dans plus de 3 840 communes et 87 départements sont ouverts à la commercialisation. Fin 2018, Bouygues Telecom a notamment signé un partenariat avec Cityfast (groupement Axione/Mirova) afin de déployer et d'exploiter 3,4 millions de prises en zone très dense. Grâce à cette opération, l'opérateur aura ainsi accès à la totalité de la zone très dense d'ici à fin 2021, pour moitié au travers de co-investissements avec SFR et Orange, et pour la seconde moitié grâce à l'accord avec Cityfast.

Performances commerciales

Depuis quatre ans, Bouygues Telecom fait preuve d'une grande régularité dans ses performances commerciales Fixe, affichant une part de marché de 13,2 % à fin 2019. Sur l'année, Bouygues Telecom capte 36,4 % de la croissance nette globale du marché français du Haut Débit Fixe, soit 240 000 nouveaux clients.

À fin décembre 2019, Bouygues Telecom compte 3,9 millions de clients Haut Débit Fixe, dont 1,5 million de clients Très Haut Débit Fixe qui représentent 38 % de sa base. Cette croissance est portée par le FTTH qui gagne 427 000 nouveaux clients sur l'année. À fin 2019, Bouygues Telecom compte 996 000 clients FTTH. La part de la Fibre dans le parc Fixe de Bouygues Telecom est désormais supérieure à 25 %.

Développement de nouvelles opportunités de croissance

Le marché des entreprises et professionnels

Bouygues Telecom Entreprises est le troisième opérateur sur le marché des entreprises (PME, ETI et Grands Comptes) avec un parc de près de trois millions d'utilisateurs composé de plus de 50 000 PME et d'un tiers des grands comptes du CAC 40. Depuis cinq ans, l'opérateur gagne des parts de marché dans le Mobile et dans le Fixe.

En 2019, les parcs Mobile et Fixe présentent des croissances respectives de 11 % et 14 %.

Afin d'accélérer sa croissance sur le marché Fixe et Mobile en PME, l'opérateur a finalisé au premier semestre 2019 les acquisitions de Keyyo et de Nerim. Il peut également capitaliser sur l'infrastructure FTTO¹² déployée en zone très dense.

Par ailleurs, l'opérateur a pour ambition d'accroître sa part de marché Fixe en grandes entreprises :

- en capitalisant sur sa présence au sein des grandes entreprises et des ETI¹³ dans le Mobile ; et
- en développant une large gamme de solutions innovantes dans le Mobile, le Fixe, les réseaux internet et les services associés (Sécurité/Digital/Cloud) grâce à des partenariats.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Bouygues Telecom maintient sa dynamique d'innovation en 2019 à destination de ses clients, de ses métiers et de ses collaborateurs.

La 5G, nouvelle génération de téléphonie mobile, a bénéficié d'un effort particulier pour en maîtriser la technologie, être capable de la mettre en œuvre et de l'exploiter opérationnellement dès que nécessaire, et identifier les potentiels de création de valeur en s'appuyant sur les innovations technologiques qu'elle apporte dès aujourd'hui : latence et débit notamment. Bouygues Telecom a ainsi réalisé de nombreux tests dans les domaines des services aux Entreprises et auprès du Grand Public.

¹¹ Réseau d'Initiative Publique

¹² *Fiber-To-The-Office*, fibre jusqu'au bureau

¹³ Bouygues Telecom Entreprises est présent dans près d'un tiers des entreprises du CAC 40 et des entreprises de taille intermédiaires (ETI)

Dans le domaine Entreprises, l'Accélérateur « SmartX 5G » a permis de dégager une dizaine d'expérimentations, dont 5 sont déjà engagées : transmission de flux très haut débit en mobilité, Smart Campus, Smart City, Véhicule autonome avec nos partenaires Transpolis et UTAC-CERAM. Les différentes bandes de fréquence possibles sont intégrées dans ces projets d'expérimentation. Dans le domaine Grand Public, les expérimentations sont nombreuses, par exemple sur le Cloud Gaming (jeux vidéos dans un environnement ne nécessitant pas de matériel spécifique dans le foyer ou en mobilité).

Bouygues Telecom a également innové dans le domaine des services Grand Public en mettant en œuvre des services de lutte contre les campagnes marketing digital frauduleuses avec la startup Evina, ou de fluidification des parcours client pour le Mobile Commerce et le Mobile Banking avec le service MobileID. Enfin, Bouygues Telecom a annoncé avoir investi dans la startup Xaaly, une néobanque pour adolescents.

L'Intelligence Artificielle a également connu un très fort développement avec la poursuite de deux programmes d'action spécifiques, l'un pour les assistants conversationnels (*chatbot*, *voicebot*) à destination de nos clients Grand Public, l'autre pour améliorer l'expérience client et gagner en compétitivité en mettant en œuvre une dizaine de projets à destination des Métiers de Bouygues Telecom : traduction de la voix vers le texte, analyse du langage naturel, analyse des images, recommandation et prévision. Plus de 1000 collaborateurs ont ainsi été formés à ces problématiques et le portefeuille de projets a embarqué plus de 250 collaborateurs pour des réalisations concrètes.

Bouygues Telecom a célébré en fin d'année ses 10 ans d'activité dans l'Open Innovation avec le chiffre clé de 100 startups qui ont contribué à apporter de l'innovation externe aux différents Métiers de l'entreprise. En 2019, plus de 15 startups ont ainsi réalisé de nouveaux projets avec Bouygues Telecom. Le lien avec le corps académique continue d'être soutenu : l'Université Paris 6 Sorbonne a accompagné un projet complexe de Data Science, Bouygues Telecom a organisé un hackathon réunissant 70 étudiants de l'Epitech et l'EDHEC autour de l'intelligence artificielle, Bouygues Telecom est partenaire des incubateurs de l'Institut Mines-Télécom.

Bouygues Telecom a également poursuivi la constitution et la valorisation de son portefeuille de brevets déposés avec deux nouveaux dépôts.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIETALES ET SOCIALES

Les informations de la déclaration de performance extra-financière prescrites par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de Bouygues Telecom <http://www.corporate.bouyguetelecom.fr/nos-engagements/maitrise-des-ressources/la-responsabilite-societale-dentreprise-chez-bouygues-telecom/> et consultables dans le Document de référence Bouygues SA à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

PLAN DE VIGILANCE

Les obligations prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce relatives à l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de vigilance sont intégrées dans le Document de référence Bouygues SA disponible à l'adresse suivante : <http://www.bouygues.com/finance/information-reglementee/>.

LITIGES

Concurrence

En novembre 2014, Bouygues Telecom a assigné la société Free Mobile devant le Tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, en dénonçant les pratiques trompeuses relatives au bridage ciblé de certains usages internet, mises en œuvre par Free Mobile sur le réseau en itinérance d'Orange. Bouygues Telecom reproche ainsi à Free Mobile une pratique déloyale ainsi qu'un défaut d'information des consommateurs, et a demandé la réparation de son préjudice qui s'élève à 719 millions d'euros. Par un jugement du 27 février 2019, le Tribunal de commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes et l'a condamnée à verser à Free Mobile une somme de 350 000 euros au titre des frais de justice. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision.

En novembre 2015, la société Free a assigné Bouygues Telecom en concurrence déloyale devant le Tribunal de commerce de Paris pour dénoncer les communications de Bouygues Telecom sur son offre ADSL. Free reproche notamment à Bouygues Telecom d'avoir communiqué sur le prix de 19,99 euros, alors qu'une partie réduite de ses clients était concernée par cette offre. Free a évalué son préjudice à 275 millions d'euros. Dans des conclusions déposées le 31 mai 2019, Bouygues Telecom a formé une demande reconventionnelle à l'encontre de la société Free sur le fondement des pratiques commerciales trompeuses et sollicité des mesures d'injonction et de publicité ainsi que la réparation de son préjudice évalué à date à 285 millions d'euros.

En octobre 2019, la société Free Mobile a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de commerce de Paris, sur le fondement de la concurrence déloyale, au motif que certaines de ses offres de téléphonie mobile associant un forfait téléphonique et l'acquisition d'un téléphone mobile constitueraient des opérations de crédit à la consommation et des pratiques trompeuses. La société Free Mobile estime avoir subi un préjudice qu'elle évalue à 612 millions d'euros.

Réglementaire

Suivant un courrier en date du 4 décembre 2015, Bouygues Telecom a formé une demande préalable auprès du Premier ministre en vue d'obtenir l'indemnisation de son préjudice du fait de l'absence d'encadrement de l'itinérance de Free Mobile. Le dommage de Bouygues Telecom est évalué à 2,285 milliards d'euros. En l'absence de réponse, Bouygues Telecom a déposé en avril 2016 une requête indemnitaire devant le Tribunal administratif de Paris. Cette procédure est en cours.

Par décision en date du 19 octobre 2016, l'Arcep a ouvert une procédure de sanction, au titre du non-respect du calendrier de déploiement d'un réseau mutualisé 3G en zones blanches. Cette procédure est toujours en cours. Par ailleurs, dans une décision du 22 octobre 2019, l'Arcep a constaté le respect par Bouygues Telecom de ses obligations de couverture 2G en zones blanches ayant fait l'objet d'une procédure d'instruction ouverte par l'Arcep le 23 septembre 2014 et a, en conséquence, prononcé un non-lieu à poursuivre ladite procédure.

Par décision en date du 21 février 2018, l'Arcep a ouvert une procédure d'instruction, sur le fondement des articles L. 36-11 et D. 594 du Code des Postes et des communications électroniques, concernant la mise en œuvre des dispositions du règlement européen n° 2015/2120 relatives à un Internet ouvert. L'instruction est en cours.

Le 6 juin 2019, l'Arcep a ouvert une instruction concernant le respect par Bouygues Telecom de ses obligations de déploiement au titre du dispositif de couverture ciblé (« New Deal mobile »). Le 23 juillet 2019, l'Arcep a mis en demeure Bouygues Telecom, de manière préventive, de se conformer à ses obligations selon le calendrier prévu.

Contrats

Un distributeur spécialisé (la société Tel and Com), dont le contrat n'avait pas été renouvelé à son échéance, avait assigné Bouygues Telecom, le 10 novembre 2015, devant le Tribunal de commerce de Paris, sur le fondement d'une rupture brutale de relations commerciales établies. Tel and Com contestait le point de départ des délais de préavis et reprochait à Bouygues Telecom de ne pas avoir respecté un délai de préavis suffisant. Tel and Com revendiquait le paiement à titre de réparation de son préjudice de la somme de 125,7 millions d'euros, outre le paiement d'une somme de 8,7 millions d'euros qu'elle estimait due au titre des dispositions du contrat. Dans un jugement en date du 16 octobre 2017, le Tribunal de commerce a conclu que le préavis de neuf mois était insuffisant et a condamné Bouygues Telecom à verser 7,7 millions d'euros à titre de dommages et intérêts. Il a par ailleurs reconnu que Tel and Com devait certaines sommes à Bouygues Telecom (environ 9,1 millions d'euros) au titre de dispositions contractuelles non respectées.

Tel and Com a interjeté appel de cette décision. Par arrêt du 20 décembre 2019, la Cour d'appel de Paris a infirmé le jugement et jugé suffisants les délais de préavis accordés par Bouygues Telecom. Tel and Com a en conséquence été déboutée de ses demandes.

Bouygues Telecom est intervenante devant le Tribunal de commerce de Paris, dans le cadre d'une action introduite contre Apple par le ministre de l'Économie, sur le fondement des dispositions de l'article L. 442-6 I 2° du Code de commerce, à l'encontre de certaines clauses du contrat de fourniture de terminaux conclu entre Apple et Bouygues Telecom. La procédure se poursuit devant le tribunal.

Une société américaine, gestionnaire d'un portefeuille de brevets, a assigné Bouygues Telecom en octobre 2017, puis en janvier 2018, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, pour contrefaçon de trois brevets dont elle se prétend propriétaire, qui seraient prétendument mis en œuvre dans les équipements de ses réseaux DSL et 4G. La société plaignante se limite à ce stade à demander des informations et à présenter des demandes financières à l'encontre de Bouygues Telecom. Bouygues Telecom et ses fournisseurs équipementiers intervenant à la procédure contestent les demandes de la société plaignante et notamment la validité et l'opposabilité de ces brevets. En avril 2019, le Tribunal a prononcé un sursis à statuer, dans l'attente d'une décision de l'Office Européen des Brevets sur la validité de l'un des brevets invoqués. Les deux autres procédures suivent leur cours.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Continuité d'activité et sécurité des sites

Une indisponibilité de service peut être occasionnée par la panne d'un équipement technique ou par un sinistre sur un site (réseau ou informatique).

De tels incidents pourraient avoir pour conséquence un impact négatif sur l'image et les résultats de l'entreprise.

Pour y faire face, Bouygues Telecom :

- veille à la sécurité de ses sites principaux : accès restreints, protection incendie, climatisation, énergie, etc. ;
- dispose (en conditions opérationnelles) d'un plan de continuité d'activité pour ses systèmes techniques critiques Mobile et Fixe ; et
- met en place une organisation de crise basée sur des astreintes dans un processus réactif et coordonné en réponse aux incidents majeurs.

En complément, l'entreprise réalise régulièrement des tests au travers d'exercices de crise. Des audits réguliers de ces dispositifs sont également menés, en coordination avec l'Anssi¹⁴.

Contexte concurrentiel et évolution du marché

Bouygues Telecom propose exclusivement ses offres et services sur le marché français. Ce dernier est un marché mûr qui connaît ces dernières années une concurrence forte aussi bien sur le segment Grand Public que sur le segment Entreprises. Le marché français Grand Public a connu de nombreuses promotions en 2018, avec un ralentissement de leur rythme en 2019.

Si la pression concurrentielle sur les tarifs Mobile et Fixe reprenait de façon agressive, elle pourrait affecter négativement les résultats attendus par Bouygues Telecom, en particulier à l'occasion du lancement des offres commerciales 5G nécessitant des investissements importants en termes d'infrastructures et de fréquences.

Par ailleurs, afin de pouvoir valoriser ses offres, Bouygues Telecom s'est distingué de ses concurrents en se positionnant en tant qu'opérateur de confiance grâce à l'excellence de son expérience client et la qualité de ses réseaux Très Haut Débit Mobile et Fixe. Le succès de cette stratégie dépend de l'aptitude de Bouygues Telecom à mener à bien ces différentes actions et à conserver son positionnement et sa réputation d'opérateur de confiance. Dans le cas contraire, et notamment en cas d'incident d'exploitation ou de cyberattaque, l'entreprise s'expose à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Bouygues Telecom évolue dans un secteur fortement réglementé. Il est soumis à de nombreuses réglementations françaises et européennes, particulièrement en matière de communications électroniques, de protection des données personnelles, de conformité et de droit de la consommation.

De nouvelles réglementations nationales et européennes peuvent à ce titre s'appliquer à Bouygues Telecom et entraîner des contraintes supplémentaires pour l'opérateur.

¹⁴ Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

Bouygues Telecom ne peut exclure que ces nouvelles réglementations fassent peser des risques associés à tout projet (retards de planning, difficultés de mise en œuvre).

En outre, une modification de la réglementation (sur le démarchage, par exemple) vers des règles plus contraignantes entraînerait pour l'opérateur la nécessité de faire évoluer ses modes de commercialisation.

De nouveaux textes adoptés en août et décembre 2019 soumettent à autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation des équipements radioélectriques 5G et de générations ultérieures. L'application de cette nouvelle réglementation pourrait entraîner une augmentation des coûts et des délais de déploiement de la 5G pour Bouygues Telecom.

L'entreprise a mis en place une organisation spécifique afin d'identifier les impacts de ces différentes réglementations et de définir la mise en œuvre d'actions associées.

Effets des ondes électromagnétiques

L'exposition aux ondes électromagnétiques est un sujet qui préoccupe les Français et mobilise différentes associations.

La perception accrue d'un risque par les consommateurs, notamment à l'occasion des déploiements de réseaux 5G, pourrait aboutir aux impacts suivants : baisse de la consommation par client et du nombre de clients, augmentation des délais et/ou des coûts de déploiement et de gestion des sites. En Suisse, par exemple, des procédures pour la construction de sites 5G ont été suspendues par certains cantons à la suite de pétitions en ligne d'opposants. En France, des associations d'opposants ont appelé à un moratoire sur le déploiement de la 5G. L'Agence nationale des fréquences (ANFR) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sont chargées de conduire des études sur la 5G.

Bouygues Telecom a mis en place, dès son origine, une équipe spécifique sur ce sujet. Celle-ci a la responsabilité de faire appliquer rigoureusement la réglementation et de réaliser une évaluation consciencieuse du risque en s'appuyant sur l'expertise collective. L'entreprise finance une recherche indépendante et communique l'ensemble des publications scientifiques sur le sujet.

5G

La 5G est une nouvelle technologie qui pourra être utilisée sur les bandes de fréquences actuelles ainsi que sur la nouvelle bande de fréquence 3,5 GHz prochainement mise aux enchères au 1^{er} semestre 2020. Bouygues Telecom participera à cette procédure d'attribution afin d'enrichir davantage son portefeuille de fréquences. Afin d'offrir aux clients une plus grande fluidité de trafic et des services toujours plus innovants, la 5G nécessite en effet des bandes larges.

Mais des bandes de fréquences étroites peuvent être utilisées pour afficher la 5G sans pour autant apporter une qualité de service équivalente aux bandes larges. Un tel positionnement permettrait d'afficher un déploiement plus rapide de la 5G avec un moindre bénéfice client. Ce changement de position concurrentielle de la part de concurrents pourrait affecter négativement les résultats de l'entreprise.

Cybersécurité

Les cas de cyberattaques des réseaux et des systèmes d'information ont des impacts toujours plus significatifs. Ces incidents touchent les organisations soit par l'attaque de leurs systèmes en propre, soit par le biais d'attaques dirigées vers leurs prestataires et fournisseurs. Un tel incident, s'il se produisait pour Bouygues Telecom, pourrait entraîner plusieurs impacts dont :

- la divulgation de données sensibles, en particulier des données personnelles de clients ; et/ou
- l'indisponibilité de services : connexion du client au réseau, ventes en boutiques, service de relation client, et systèmes d'information.

Dans le cas d'une attaque de cette nature, l'entreprise s'exposerait alors à des impacts négatifs sur ses résultats financiers, ses activités et son image.

Pour s'en protéger, Bouygues Telecom a mis en place une politique de sécurité structurée autour de la gestion des habilitations d'accès aux systèmes d'information, d'un dispositif de protection destiné à faire face aux intrusions, d'un système de supervision permettant la détection des incidents de sécurité et d'une sensibilisation régulière de l'ensemble de ses collaborateurs, fournisseurs et partenaires à la sécurité. Des contrôles sont également menés annuellement ; ils concernent la sécurité des données hébergées chez ses prestataires et partenaires. Des analyses systématiques des incidents de sécurité majeurs sont réalisées et conduisent à la mise en place de nouvelles mesures de sécurité et/ou à des revues des processus de l'entreprise.

L'entreprise a également souscrit depuis 2016 une assurance spécifique aux "risques Cyber".

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1913

La société 1913 est un distributeur de proximité de solutions de télécoms auprès des PME dont le capital social est détenu à 100 % par Bouygues Telecom.

En 2019, les actions menées afin d'améliorer la performance commerciale et la fidélisation des équipes ont permis à 1913 d'assurer une croissance rentable.

Au 31 décembre 2019, avec un effectif de 65 salariés, 1913 a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€¹⁵. Le résultat net au 31 décembre 2019 s'élève à +5,5 K€¹⁶.

Amplitel

AmpliTel couvre l'ensemble du territoire français pour réaliser l'installation et le dépannage ADSL chez les clients de Bouygues Telecom avec environ 200 techniciens ambassadeurs de la marque Bouygues Telecom et soucieux de maximiser la qualité des interventions et la satisfaction client.

Avec un effectif à fin 2019 de 241 personnes, AmpliTel a réalisé, en 2019, 210 000 interventions ADSL, 12 500 audits de points de mutualisation FTTH et près de 120 assistances WIFI. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 12,5 M€¹⁷ en croissance de 5,2 % par rapport à 2018.

Son résultat net s'élève à -0,3 M€¹⁸.

Bouygues Telecom Infrastructures

Bouygues Telecom Infrastructures a été créée par Bouygues Telecom le 13 septembre 2019. Elle est détenue à 100% par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2019, Bouygues Telecom Infrastructures n'emploie aucun salarié, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires¹⁹ et son résultat net est nul²⁰.

Bouygues Telecom Initiatives

Créée en décembre 2008, Bouygues Telecom Initiatives est une filiale détenue à 100 % par Bouygues Telecom, ayant pour vocation de participer au développement de jeunes entreprises innovantes principalement dans le secteur des services de communications électroniques.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Bouygues Telecom Initiatives a notamment :

- souscrit à une augmentation de capital de la société Evina, un fournisseur de services de détection des fraudes sur publicités mobiles ;

¹⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de 1913

¹⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de 1913

¹⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Amplitel

¹⁸ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes d'Amplitel

¹⁹ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Infrastructures

²⁰ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Infrastructures

- souscrit à une augmentation de capital de la société Xaaly, une néo-banque à destination des adolescents et de leurs parents ;
- le 20 décembre 2019, pris l'engagement de souscrire à une augmentation de capital de la société Blocs et Compagnie, société de conseil pour le développement et la mise en œuvre de solutions logicielles reposant sur la technologie blockchain.

Par ailleurs, Bouygues Telecom Initiatives continue de contribuer, au travers des organes de surveillance mis en place dans les startups, au développement de ses participations.

Le résultat net de Bouygues Telecom Initiatives au 31 décembre 2019 s'élève à (0,1) M€²¹ (contre 1,5 M€ à fin 2018).

Bouygues Telecom Services

Bouygues Telecom Services est une société de droit portugais détenue à 100 % par Bouygues Telecom. Elle développe une activité de centre d'appels. L'année 2019 a été plus particulièrement marquée par une augmentation du nombre des conseillers de clientèle (331 fin 2019 contre 276 fin 2018).

Au 31 décembre 2019, avec un effectif de 382 salariés, Bouygues Telecom Services a réalisé un chiffre d'affaires de 8,2 M€²² et son résultat net s'élevait à -68 k€²³.

BT Projets IV

BT Projets IV est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

BT Projets V

BT Projets V est une filiale sans activité détenue à 100% par Bouygues Telecom.

Flexy Moov

Flexy Moov, filiale à 100 % de Bouygues Telecom Initiatives immatriculée le 28 février 2019, a débuté le développement d'un service de hub d'écomobilité dédié aux entreprises (service complet d'autopartage de voitures électriques, vélos et trottinettes).

Au 31 décembre 2019, Flexy Moov emploie 5 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de 15 k€²⁴. Le résultat net de Flexy Moov s'élève à -0,5 M€²⁵ au 31 décembre 2019.

Infracos

Bouygues Telecom détient 50 % d'Infracos, société dédiée à la réalisation d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux d'accès mobiles de Bouygues Telecom et de SFR.

Au 31 décembre 2019, avec un effectif de 35 salariés, dont la plupart sont mis à la disposition d'Infracos par Bouygues Telecom ou par SFR, Infracos a réalisé un chiffre d'affaires de 162,6M€²⁶ et son résultat net s'élevait à - 0,12M€²⁷.

Keyyo

21 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Initiatives
 22 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services
 23 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Bouygues Telecom Services
 24 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Flexy Moov
 25 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Flexy Moov
 26 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos
 27 Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Infracos

Au terme d'une offre publique d'achat suivie d'une procédure de retrait obligatoire, Bouygues Telecom détient, depuis le 7 mai 2019, l'intégralité du capital de Keyyo, déduction faite des titres auto-détenus et des actions gratuites.

Keyyo a pour activité la fourniture de services de téléphonie innovants en mode SAAS à destination des TPE et des PME.

En 2019, Keyyo a renforcé son catalogue d'offres et accéléré son développement à la fois en vente directe et en vente indirecte.

Au 31 décembre 2019, Keyyo a réalisé un chiffre d'affaires de 30,8M€²⁸ et emploie 163 salariés. Le résultat net de Keyyo s'élève à 2,3M€²⁹ au 31 décembre 2019.

Keyyo détient 75 % du capital de la société Keyyo Clever Network au 31 décembre 2019³⁰.

Nerim

Le 13 mars 2019, Bouygues Telecom a acquis 100 % des titres de la société Nerim qui fournit des services de Télécommunication et de Cloud aux PME et ETI.

En 2019, Nerim renforce son catalogue d'offres en proposant l'offre Mobile en partenariat avec Bouygues Telecom et accélère son développement sur la fibre.

Au 31 décembre 2019, Nerim a réalisé un chiffre d'affaires de 30,4 M€³¹ et emploie 97 salariés. Le résultat net de Nerim s'élève à -2.4M€³² au 31 décembre 2019.

Nerim détient 80 % du capital de la société X'Pert Call au 31 décembre 2019³³.

Objenious

Bouygues Telecom a souhaité regrouper en son sein l'ensemble de ses activités IoT (LPWAN et M2M) sous la marque « Objenious », afin d'offrir un éventail complet de solutions pour l'Internet des Objets de ses clients.

Dans cette perspective, Bouygues Telecom a décidé, le 24 mai 2019, de procéder à la dissolution sans liquidation d'Objenious, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, puis la transmission universelle du patrimoine d'Objenious au bénéfice de Bouygues Telecom le 28 juin 2019, assortie d'un effet fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Réseau Clubs Bouygues Telecom (RCBT)

À fin 2019, RCBT compte 501 boutiques pour une surface totale de 25 025 m².

RCBT a continué d'adapter son réseau de distribution au cours de l'exercice 2019 : RCBT a ouvert douze points de vente, dont sept en zone Crozon, et en a fermé neuf en 2019 et ce afin d'améliorer son empreinte physique à coûts maîtrisés.

Le chiffre d'affaires de RCBT s'est établi, pour l'exercice 2019, à 736 M€, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 4,7%). Le résultat de l'exercice 2019 se traduit par un déficit de -2,3 M€, contre un bénéfice de +5,9 M€ au 31 décembre 2018.

RCBT poursuit une nouvelle phase de développement de son modèle opérationnel autour de 3 axes :

- Efficacité commerciale avec notamment, la consolidation du programme C+,

²⁸ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Keyyo

²⁹ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Keyyo

³⁰ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom

³¹ Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Nerim

³² Comptes non encore certifiés par les Commissaires aux comptes de Nerim

³³ Résultats n'appelant pas de commentaire particulier à l'échelle de Bouygues Telecom

- Excellence opérationnelle,
- Simplification et sécurisation des systèmes d'information.

Telefonica Global Solutions France

Telefonica Global Solutions France est une société créée en mai 2015 entre Bouygues Telecom qui en détient 30 % et Telefonica International Wholesale Services France SAS qui en détient 70 %. Telefonica Global Solutions France a pour activité la distribution de services de télécommunications sur le marché des entreprises et grands comptes en France et à l'étranger.

En 2019, Telefonica Global Solutions France a poursuivi son développement dans les grands comptes internationaux français, et sa transformation vers une activité à forte valeur ajoutée tirée par les innovations dans les réseaux de données, et par des affaires digitales significatives notamment dans le domaine de l'IoT et de la Sécurité.

Avec un effectif de 30 salariés au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires de Telefonica Global Solutions France s'élevait à 6,42 M€³⁴ et le résultat net à 180,02 k€³⁵.

Tisseo Services

Tisseo Services a pour activité le raccordement et la fourniture de services après-vente d'équipements FTTH.

Tisseo Service a débuté son activité en 2018 et poursuit son développement, notamment via l'ouverture de deux nouvelles agences régionales à Lyon, le 27 mai, puis Marseille, le 2 septembre. Elle a réalisé au total sur l'année 43 500 opérations de raccordement et 18 100 opérations de service après-vente.

Au 31 décembre 2019, Tisseo Services a réalisé un chiffre d'affaires de 6,3 M€³⁶ et emploie 280 salariés. Le résultat net de Tisseo Services s'élève à – 6,9 M€³⁷ au 31 décembre 2019.

Winnovation Inc. (USA)

Winnovation, société de droit californien et filiale de Bouygues Telecom détenue à 100%, créée en 2012, a pour activité la réalisation de veilles, études et analyses dans le domaine des technologies pour plusieurs filiales du Groupe Bouygues.

Avec un effectif de 3 salariés au 31 décembre 2019, Winnovation a réalisé un chiffre d'affaires de 1,45 M\$ sur l'exercice 2019 (1,31 M€) et son résultat net s'élevait à 46 k\$ au 31 décembre 2019 (41,5 k€).

SUCCESSALES

La liste des succursales de Bouygues Telecom existantes 31 décembre 2019 figure en Annexe 1.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONSOLIDEES

RESULTAT GLOBAL DE L'ACTIVITE (COMPTES CONSOLIDES)

En 2019, Bouygues Telecom affiche une forte croissance de ses résultats financiers.

³⁴ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Telefonica Global Solutions France

³⁵ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Telefonica Global Solutions France

³⁶ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tisseo services

³⁷ Comptes non encore certifiés par le Commissaire aux comptes de Tisseo services

Le chiffre d'affaires atteint 6 058 millions d'euros, en croissance de 13 % par rapport à l'an dernier. Le chiffre d'affaires Services est en hausse de 8 % à 4 598 millions d'euros. Cette croissance bénéficie de l'augmentation des parcs de clients Mobile et Fixe et de l'impact positif des augmentations tarifaires du second semestre 2019. Plus particulièrement, les chiffres d'affaires Services Mobile et Fixe sont en hausse respectivement de 5 % et 14 % sur un an.

Au quatrième trimestre 2019, l'ABPU³⁸ Mobile ressort à 19,7 euros par mois et par client, en augmentation de 50 centimes sur un an, et l'ABPU³⁶ Fixe à 27 euros par mois et par client contre 25,9 euros au quatrième trimestre 2018.

L'EBITDA après loyer s'élève à 1 411 millions d'euros, en augmentation de 147 millions d'euros sur un an, en lien avec la croissance du chiffre d'affaires Services. La marge d'EBITDA après loyer sur chiffre d'affaires Services atteint 30,7 % en 2019, en hausse de 1 point sur un an.

Le résultat opérationnel est de 610 millions d'euros, en baisse de 166 millions d'euros sur un an. Cette baisse reflète principalement un moindre volume de cessions de sites Mobile, au troisième trimestre 2018, des charges à payer antérieures à 2018 sur redevances des fréquences 1800 MHz.

Le résultat net s'établit à 379 millions d'euros, en baisse de 112 millions d'euros.

Les investissements bruts s'élèvent à 940 millions d'euros en 2019, inférieurs à 1 milliard d'euros, comme attendu.

Enfin, Bouygues Telecom atteint son objectif de *cash-flow* libre qui ressort à 301 millions d'euros, en hausse de 109 millions d'euros par rapport à 2018.

L'endettement net atteint 1 454 millions d'euros à fin 2019 comparé à 1 275 millions d'euros en 2018.

FINANCEMENT

Au 31 décembre 2019, le financement du groupe Bouygues Telecom est assuré par :

- Des lignes de crédit confirmées (1 220 millions d'euros) signées avec plusieurs grandes banques de première catégorie, sur des durées de trois à cinq ans. Au cours de l'année 2019, Bouygues Telecom a prolongé la maturité des lignes venant prochainement à échéance et a fait rentrer deux nouveaux partenaires.
- Un programme de titrisation de créances permettant un financement maximum de 475 millions d'euros, jusqu'au 30 juin 2020. Depuis juillet 2010, Bouygues Telecom cède mensuellement des créances commerciales à un fonds commun de titrisation (FCT). Ces créances cédées correspondent essentiellement à des factures liées à l'activité Mobile des clients ayant souscrit un forfait Bouygues Telecom. En mars 2017, ce programme de titrisation a été étendu aux factures liées à l'activité Mobile étalement de paiement. Ainsi, le programme de titrisation, qui s'élevait initialement à 325 millions d'euros, s'élève dorénavant à 475 millions d'euros.
- Un programme de financement export sur dix ans permettant un financement maximum de 270 millions d'euros.
- Un nouveau programme de financement export sur 8 ans permettant un financement maximum de 218 millions d'euros.
- Un nouveau programme de financement export sur 4,5 ans permettant un financement maximum de 400 millions d'euros.

³⁸ Average Billing Per User, revenu moyen par utilisateur

Par ailleurs, Bouygues, actionnaire principal de Bouygues Telecom, octroie à celle-ci la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose. De même, Bouygues Telecom a conclu des conventions de crédit avec six de ses principales filiales (RCBT, Bouygues Telecom Initiatives, 1913, Amplitel, Tisséo Services et Nerim), ainsi qu'avec Flexy Moov (filiale de Bouygues Telecom Initiatives).

Ces différentes sources de financement permettent au groupe Bouygues Telecom de faire face à ses charges d'exploitation et investissements nécessaires pour les années à venir.

Par ailleurs, les excédents de trésorerie sont placés à taux variable auprès de Bouygues dans le cadre d'une convention signée entre les deux entités.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Gestion du risque de taux

L'endettement net (financement brut diminué des excédents de trésorerie) de Bouygues Telecom est à taux fixe.

Pour se protéger contre toute variation défavorable des taux d'intérêt, Bouygues Telecom met en place des instruments de couverture sous forme de swap de taux.

Sur l'année 2019, le portefeuille de swaps s'élevait à 1 240 millions d'euros. Il s'est éteint au 31 décembre 2019.

Au titre de 2020 et pour 2 ans, nous avons souscrit des CAP de taux pour un montant de 1 200 millions d'euros.

La couverture de taux d'intérêt est adaptée en fonction de l'évolution des prévisions de trésorerie.

Gestion du risque de change

Le principe appliqué au sein du groupe Bouygues Telecom est de couvrir systématiquement les risques de change découlant des opérations commerciales. Le risque est couvert exclusivement des opérations à terme de devises. Au 31 décembre 2019, il restait une enveloppe de 3,6 millions de dollars.

DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les informations relatives aux délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances prévues par l'article L. 441-14 du Code de commerce figurent en Annexe 2.

PRETS CONSENTIS (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Il est précisé, conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que Bouygues Telecom n'a consenti aucun prêt à moins de trois ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

III. RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

RESULTATS DE L'EXERCICE – COMPTES INDIVIDUELS

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente et qu'ils sont conformes à la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, Bouygues Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de 6 210 millions d'euros, en hausse de 12,12 % par rapport à 2018.

Le résultat d'exploitation s'établit à 457,6 millions d'euros, contre 526,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2019 se traduit par un bénéfice de 328,2 millions d'euros, contre un bénéfice de 451,9 millions d'euros en 2018.

Le montant constaté au titre de l'intéressement et de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise s'élève à 16,2 millions d'euros sur l'exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 328 230 401,47 euros, et que le bénéfice distribuable s'élève à 1 698 136 276,24 euros, nous vous proposons de l'affecter intégralement en report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous mentionnons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	2016	2017	2018
Nombre d'actions	46 757 769	46 757 769	46 757 769
Dividende unitaire	0 €	1,07 €	4,28 €
Dividende total (a)	0 €	50 030 812,83 €	200 123 251,32 €

(a) montants éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune dépense somptuaire n'a été engagée au cours de l'exercice 2019 et que les charges non déductibles réintégréées dans les comptes de la Société au 31 décembre 2019 s'élèvent à 981 089 euros.

SITUATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres individuels s'élèvent, après affectation du résultat, à 3 597 652 989,79 euros (contre 3 457 867 484,39 euros fin 2018), pour un capital social de 712 588 399,56 euros.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau visé à l'article R. 225-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est joint au présent (Annexe 3).

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

V. EVOLUTION PREVISIBLE

Bouygues Telecom poursuit sa dynamique et vise une croissance du chiffre d'affaires autour de 5%.

Bouygues Telecom se fixe un objectif de *Cash-Flow* Libre supérieur à 300 millions d'euros, malgré la croissance de ses investissements, qui se situeront entre 1,1 et 1,2 milliard d'euros.

VI. CAPITAL SOCIAL ET ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2019, le capital de la Société était d'un montant de 712 588 399,56 euros, divisé en 46 757 769 actions de 15,24 euros chacune, et qu'il n'a pas évolué depuis le 31 décembre 2018.

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce se rapportant au recensement obligatoire des « salariés actionnaires », nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

VII. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CHOIX DU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aucune évolution du mode d'exercice de la Direction Générale n'est intervenue au cours de l'exercice 2019.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GENERALE

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de Bouygues Telecom était composé comme suit :

Olivier Roussat	Président du Conseil d'administration et Administrateur
Olivier Bouygues	Administrateur
JCDecaux Holding représentée par Gwenaëlle Peyraud	Administrateur
Bouygues représentée par Philippe Marien	Administrateur
Edward Bouygues	Administrateur
Charlotte Bouygues	Administrateur
Valérie Agathon	Administrateur
Arnaud Van Eeckhout	Censeur

Au 31 décembre 2019, la direction générale de Bouygues Telecom était assurée par Richard Viel-Gouarin, en qualité de Directeur Général.

MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que Bouygues Telecom, par chacun de ces mandataires au cours de l'exercice 2019 :

◆ **Administrateur, Président du Conseil d'administration : Olivier Roussat**

- Directeur général délégué de Bouygues SA
- Administrateur de TF1 SA
- Administrateur de Bouygues Construction SA
- Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
- Président du Conseil d'administration de Colas SA

◆ **Administrateur : Olivier Bouygues**

- Administrateur de Bouygues SA
- Directeur général délégué de Bouygues SA
- Directeur général de SCDM SAS
- Administrateur de TF1 SA
- Administrateur de Colas SA
- Administrateur de Bouygues Construction SA
- Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
- Administrateur d'Alstom SA
- Président directeur général de la société SECI SA

- Président du Conseil d'administration de la société Bouygues Europe SA
 - Director de SCDM Energy Limited
 - Président de SCDM Domaine SAS
- ◆ **Administrateur : JCDecaux Holding**
- Président de Decaux Frères Investissements SAS
 - Président d'Apolline Immobilier SAS
 - Président de DECRES SASU
 - Administrateur d'Eurazeo SA
 - Président de DF Collection SAS
- ◆ **Gwenaëlle Peyraud, représentant permanent de JCDecaux Holding**
- Représentant permanent de Decaux Frères Investissements SAS, Administrateur de DF Real Estate SA
 - Représentant permanent de JCDecaux Holding SAS, membre du Comité Stratégique de Lulu Dans Ma Rue SAS
 - Présidente de JCDecaux Holding Corporate SAS
- ◆ **Administrateur : Bouygues SA**
- Membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Administrateur du GIE 32 Hoche
 - Administrateur d'Alstom SA
 - Membre du Conseil d'administration du GIE Registrar
 - Administrateur de Colas SA
 - Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Membre du Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du centre Gustave Eiffel
 - Administrateur de TF1 SA
 - Administrateur du GIE Intrapreneuriat Bouygues
- ◆ **Philippe Marien, représentant permanent de Bouygues SA**
- Directeur Général Délégué de Bouygues SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de TF1 SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Colas SA
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Alstom SA
 - Représentant permanent de Bouygues, membre du Conseil de Bouygues Immobilier SAS
 - Représentant permanent de Bouygues, Administrateur de Bouygues Construction SA
 - Administrateur de la société Bouygues Europe SA
 - Président de la société Uniservice SA
 - Directeur général de SCDM SAS
- ◆ **Administrateur : Edward Bouygues**
Néant.
- ◆ **Administrateur : Charlotte Bouygues**
- Représentant permanent de SCDM, Administrateur de Bouygues SA.
- ◆ **Administrateur : Valérie Agathon**
Néant.
- ◆ **Directeur Général : Richard Viel-Gouarin**
Néant.

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

Nous vous informons qu'une convention de la nature de celles visées par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce a été conclue au cours de l'exercice 2019.

Bouygues SA, Bouygues Telecom Initiatives et Bouygues Telecom ont en effet conclu une convention de prestation de service et de gestion de participations en date du 21 mai 2015, renouvelée par tacite reconduction, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de cette convention, Bouygues SA propose d'une part, des prestations de conseil et d'assistance dans l'évaluation, la qualification et la validation de projets portés par des sociétés innovantes à Bouygues Telecom et, d'autre part, des prestations de gestion de participations dans des sociétés innovantes à Bouygues Telecom Initiatives.

Nous vous précisons qu'après analyses, il a été considéré que cette convention portait en réalité sur des opérations courantes et était conclue à des conditions normales. Son renouvellement par tacite reconduction, pour l'année 2020, n'a donc pas été soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'administration de Bouygues Telecom.

VIII. RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui sont soumises à l'assemblée générale, nous vous proposons de :

- approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 ;
- constater que le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 328 230 401,47 euros et décider l'affectation du bénéfice distribuable en report à nouveau ;
- approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées ;
- renouveler le mandat d'administrateur de Charlotte BOUYGUES ;
- désigner Christine BELLIN en qualité d'administrateur, en remplacement de Valérie AGATHON, dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ; et
- modifier l'article 20 des statuts de la société, afin de prévoir que la désignation de Commissaires aux comptes suppléants n'est désormais plus nécessairement obligatoire, conformément à la législation en vigueur.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées et vous remercions de votre confiance.

Le 17 février 2020

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
LA DURANNE	260 RUE LOUIS DE BROGLIE	13799	AIX-EN-PROVENCE
	ZAC CITIS I - 2 AVENUE D'ATALANTE	14200	HEROUILLE SAINT-CLAIR
PRINTANIA	ILOT 3, ALLEE CHARLES PATHE	18000	BOURGES
	2I DIJON – 33 RUE DE L'INGENIEUR BERTIN	21600	LONGVIC
	ZA DE TROYALACH	29170	SAINTEVAREZEC QUIMPER
	7 IMPASSE GASTON MONNERVILLE - PARC ATLANTA	31200	TOULOUSE
OCEANIA	25 AVENUE VICTOR HUGO	33700	MERIGNAC
CENTRE D'AFFAIRE REGUS	450 RUE BADEN POWELL	34000	MONTPELLIER
LE CALYPSO	130 RUE EUGENE POTTIER	35000	RENNES
AQUADIA	ROUTE DES DEUX LIONS 1, ALLEE FERDINAND DE LESSEPS	37206	TOURS
BLOIS	7 RUE MICKAEL FARADAY	41260	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
ATLANTICA	62-76 RUE DES FRANCAIS LIBRES	44200	NANTES
EUROPLAZA 2	4 RUE GRAHAM BELL, TECHNOPOLE DE METZ	57070	METZ
	159 AVENUE DE LA MARNE	59700	MARCQ-EN-BAROEUL
	ZI DES ACILLOUX - ROUTE DU CENDRE	63800	COURNON-D'AUVERGNE
	8 ALLEE DIDIER DAURAT CHEMIN DE LABORDOTTE – ZA MAIGNON	64600	ANGLET
ALSACIA	6 RUE EUGENIE BRAZIER	67400	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
	1 BOULEVARD VIVIER MERLE-TOUR SOCIETE SUISSE	69003	LYON
	ZAC DE PRE MAIRY, 84 RUE DU VIERAN	74370	PRINGY - ANNECY
	MARCO POLO 4, RUE SAINT ELOI	76000	ROUEN
CONNECT	5-7 AVENUE MORANE SAULNIER	78140	VELIZY-

Libellé de la succursale	Adresse	CP	Ville de la succursale
			VILLACOUBLAY
	1 RUE JEAN PIERRE TIMBAUD	78180	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
	7 RUE COLUMBIA PARC ESTER TECHNOPOLE	87068	LIMOGES CEDEX
LE TECHNOPOLE	13/15 AVENUE DU MARECHAL JUIN	92360	MEUDON
	20 RUE TROYON	92310	SEVRES

ANNEXE 2
DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D 441-4)

	Article D 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 286					26 830	3 377 303					520 876
Montant total des factures concernées ttc	589 051 133,85	4 781 578,09	11 651 638,31	1 501 067,49	1 133 231,49	19 067 515,38	754 875 806,07	28 134 619,74	16 785 119,67	13 905 271,61	25 017 929,54	83 842 940,57
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice	9,02%	0,07%	0,18%	0,02%	0,02%	6 531 602 238,57						
Pourcentage du chiffre d'affaires ttc de l'exercice							8,86%	0,33%	0,20%	0,16%	0,29%	8 521 487 926,32
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						1 241						4 636 114
Montant total des factures exclues						87 078 898,62						293 035 802
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) 60 jours date de facture <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) 60						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : Entreprises 30 jours ET GP 15 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					

ANNEXE 3
RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTAT DE LA SOCIETE
AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en euros

	2019	2018	2017	2016	2015
<u>Situation financière</u>					
Capital social	712 588 400	712 588 400	712 588 400	712 588 400	712 588 400
Nombre actions ordinaires	46 757 769	46 757 769	46 757 769	46 757 769	46 757 769
<u>Résultat global des opérations de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires	6 210 057 771	5 538 575 258	5 234 127 508	4 848 684 989	4 554 280 854
Résultat avant impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	1 421 340 722	1 586 631 893	1 339 310 544	997 210 733	598 508 762
Impôt sur les bénéfices *	157 060 040	226 850 843	185 931 461	4 580 568	1 844 232
Participation / Intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	16 178 466	(16 662 703)	23 541 115	7 922 839	0
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	328 230 401	451 892 269	380 632 899	164 869 716	(88 339 209)
Montant des bénéfices distribués	200 123 251	0	0	0	0
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	26,69	29,44	24,16	21,06	12,76
Résultat après impôts, participation des salariés et amortissements et provisions	7,02	9,66	8,14	3,53	(1,89)
Dividende attribué à chaque action	4,28	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 501	5 306	5 203	5 216	5 386
Montant de la masse salariale	283 621 369	279 779 813	255 427 588	255 118 611	337 457 114
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.)	151 501 455	147 438 251	141 154 069	134 869 386	157 187 196

* Déduction faite des crédits d'impôts (recherche, apprentissage, ...)

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

Bouygues Telecom
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Bouygues Telecom

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Bouygues Telecom,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bouygues Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2, 2.6.2, 2.9.2 et 23 de l'annexe des comptes consolidés relative aux impacts liés à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Les notes 2.1, 2.6.1 et 2.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour l'évaluation des actifs immobilisés et leur durée d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée, et nous avons apprécié leur correcte application.
- ▶ Les notes 2.1, 2.9.3 et 2.10.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus en matière d'évaluation des provisions. Dans le cadre de l'appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés, nous avons procédé à l'appréciation des approches mises en œuvre par votre groupe et vérifié le caractère raisonnable des hypothèses retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- ▶ Les notes 2.1 et 2.11.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrivent les principes et les modalités retenus pour la comptabilisation du chiffre d'affaires « prestations de services ». Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités retenues, nous avons apprécié leur correcte application et nous avons vérifié que ces notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 février 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Gilles Rainaut

ERNST & YOUNG et Autres



Laurent Vitse

COMPTES CONSOLIDES au 31 décembre 2019

Bilan
Compte de résultat
Etat des produits et charges comptabilisés
Etat consolidé des flux de trésorerie
Variation des capitaux propres
Annexe

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2019 net	31/12/2018 retraité ⁽¹⁾
Immobilisations corporelles	3.2.1	3 817,2	3 686,3
Droits d'utilisation des actifs loués	3.2.2	827,2	798,8
Immobilisations incorporelles	3.2.3	1 574,8	1 614,6
Goodwill	3.2.4	79,5	4,5
Entités associées	3.2.5	0,2	0,1
Autres actifs financiers non courants	3.2.6	11,9	8,9
Impôts différés actif et créances fiscales non courantes			
ACTIF NON COURANT		6 310,8	6 113,2
Stocks	4.1	219,8	209,1
Avances et acomptes versés sur commandes	4.2	31,8	17,3
Clients et comptes rattachés	4.3	1 139,7	1 116,7
Actifs sur contrats clients	4.3	634,9	490,5
Actif d'impôt courants		32,8	9,8
Autres créances courantes	4.3	423,0	391,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5	47,1	44,1
Instruments financiers			
Autres actifs financiers courants			0,5
ACTIF COURANT		2 529,1	2 279,8
Actifs ou activités détenus en vue de la vente			
TOTAL ACTIF		8 839,9	8 393,0

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF en millions d'euros	Note Annexe	31/12/2019 net	31/12/2018 retraité ⁽¹⁾
Capital social	5.1	712,6	712,6
Primes et réserves		2 739,1	2 457,4
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé		378,8	490,9
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		3 830,5	3 660,9
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES		3 830,5	3 660,9
Dettes financières non courantes	8	1 423,4	1 253,1
Obligations locatives non courantes	10	676,8	664,9
Provisions non courantes	6.1	278,9	277,8
Impôts différés passif	7	171,4	141,0
PASSIF NON COURANT		2 550,5	2 336,8
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes financières courantes	8	77,7	60,7
Obligations locatives courantes	10	123,4	140,2
Passifs d'impôt courants		0,2	
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 203,2	1 099,4
Passifs sur contrats clients	11	303,9	282,4
Provisions courantes	6.2	0,2	1,8
Autres passifs courants	11	750,2	805,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	4.5	0,1	3,8
Instruments financiers			1,1
Autres passifs financiers courants			
PASSIF COURANT		2 458,9	2 395,3
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		8 839,9	8 393,0
ENDETTEMENT FINANCIER NET (PASSIF)	9	(1 454,1)	(1 274,6)

(1) Le bilan au 31 décembre 2018 a retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16.

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en millions d'euros	Note Annexe	Exercice	
		2019	2018 retraité ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	12	6 057,6	5 344,2
Autres produits de l'activité			
Achats consommés		(886,1)	(725,0)
Charges de personnel		(614,1)	(558,6)
Charges externes		(2 611,7)	(2 298,5)
Impôts et taxes		(135,1)	(154,4)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		(867,3)	(821,5)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(123,9)	(134,1)
Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées		(35,2)	(34,0)
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾		56,7	120,9
Autres charges d'exploitation		(301,3)	(284,9)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		539,6	454,1
Autres produits opérationnels		70,6	370,4
Autres charges opérationnelles			(48,7)
RESULTAT OPERATIONNEL	13	610,2	775,8
Produits financiers		0,2	0,1
Charges financières		(11,8)	(7,4)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	14.1	(11,6)	(7,3)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(25,3)	(26,7)
Autres produits financiers	14.2		4,9
Autres charges financières	14.2	(9,1)	(13,9)
Impôt	15	(185,5)	(242,0)
Quote-part du résultat net des entités associées		0,1	0,1
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		378,8	490,9
Résultat net des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente			
RESULTAT NET		378,8	490,9
RESULTAT NET PART DU GROUPE		378,8	490,9
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES PAR ACTION (en euros)		8,10	10,50
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES DILUE PAR ACTION (en euros)		8,10	10,50

(1) Le compte de résultat de l'exercice 2018 a été retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16.

(2) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées

5,6

18,3

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

en millions d'euros	Exercice	
	2019	2018 retraité ⁽¹⁾
RESULTAT NET	378,8	490,9
Eléments non recyclables en résultat net		
Ecart actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(7,1)	(12,9)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	1,8	3,4
Quote-part des produits et charges non recyclables des entités associées		
Eléments recyclables en résultat net		
Variations des écarts de conversion		
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture	(0,5)	0,5
Impôts nets sur les opérations en capitaux propres	0,2	(0,2)
Quote-part des produits et charges recyclables des entités associées		
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(5,5)	(9,2)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISES	373,3	481,7
<i>Dont part groupe</i>	373,3	481,7
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>		

(1) L'état des produits et charges comptabilisés de l'exercice 2018 a été retraité des effets de l'application de la norme IFRS 16.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros	Capital Prime d'émission	Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	Total Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2017 RETRAITEE (a)	1 741,8	787,5	699,9		3 229,2		3 229,2
Mouvements exercice 2018							
Résultat net			490,9		490,9		490,9
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(9,2)	(9,2)		(9,2)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (c)			490,9	(9,2)	481,7		481,7
Opérations nettes sur capital et réserves		380,6	(380,6)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle							
Distribution		(50,0)			(50,0)		(50,0)
Autres opérations avec les actionnaires							
Autres opérations (changements de périmètre et divers)							
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018 RETRAITEE (b)	1 741,8	1 118,1	810,2	(9,2)	3 660,9		3 660,9
Mouvements exercice 2019							
Résultat net			378,8		378,8		378,8
Variation de change							
Autres produits et charges comptabilisés				(5,5)	(5,5)		(5,5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés (c)			378,8	(5,5)	373,3		373,3
Opérations nettes sur capital et réserves		451,9	(451,9)				
Acquisitions et cessions d'actions propres							
Acquisitions et cessions sans perte de contrôle				(3,6)	(3,6)		(3,6)
Distribution		(200,1)			(200,1)		(200,1)
Autres opérations avec les actionnaires							
Autres opérations (changements de périmètre et divers)				0,1	0,1		0,1
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	1 741,8	1 369,9	737,1	(18,3)	3 830,5		3 830,5

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2017 ont été retraités des effets de l'application des normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16.

(b) Les capitaux propres au 31 décembre 2018 ont été retraités des effets de l'application de la norme IFRS 16.

(c) voir état des produits et charges comptabilisés

COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE BOUYGUES TELECOM

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Note	Exercice	
		2019	2018 retraité ⁽¹⁾
en millions d'euros			
I - Flux de trésorerie des activités poursuivies			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies		378,8	490,9
Retraitements :			
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		(0,1)	(0,1)
Dividendes des sociétés non consolidées			
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes		836,5	829,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		128,2	134,1
Plus et moins values de cessions d'actifs		(70,1)	(271,3)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines		185,5	242,0
Impôts décaissés		(184,4)	(239,1)
Charges calculées diverses		0,1	
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés		1 274,5	1 186,3
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		36,9	34,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) ^(a)		(165,7)	(281,7)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		1 145,7	938,6
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	(939,8)	(1 241,9)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	3.1	104,4	377,3
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		3,3	(164,1)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(1,9)	2,7
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées		(111,8)	(0,3)
Prix de cession des activités consolidées			0,2
Dettes nettes sur activités consolidées			0,2
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)		10,6	
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)		(0,2)	(0,2)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(935,4)	(1 026,1)
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires		(4,0)	(0,5)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(200,1)	(50,0)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			
Variation des dettes financières courantes et non courantes	9	176,0	284,2
Remboursement des obligations locatives		(137,5)	(130,2)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives		(36,9)	(34,0)
Autres flux liés aux opérations de financement		(1,1)	0,8
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(203,6)	70,3
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES			
VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	9	6,7	(17,2)
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE	9	40,3	57,5
Flux nets	9	6,7	(17,2)
Flux non monétaires			
TRESORERIE NETTE DE CLOTURE	9	47,0	40,3
II - Flux de trésorerie des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente			
Trésorerie nette à l'ouverture			
Flux nets			
Trésorerie nette de clôture			

II - Flux de trésorerie des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente

Trésorerie nette à l'ouverture

Flux nets

Trésorerie nette de clôture

(a) définition de la variation du BFR lié à l'activité : actif courant - passif courant, hors impôts sur les sociétés, hors créances et dettes sur immobilisations, hors dettes financières courantes, hors obligations locatives courantes et hors instruments financiers sur couverture de dettes

(1) Les flux de trésorerie de l'exercice 2018 ont été retraités des effets de l'application de la norme IFRS 16.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes annexes (chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Notes		Pages
1	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	1
2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	2
3	ACTIF NON COURANT.....	10
4	ACTIF COURANT.....	16
5	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	19
6	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	21
7	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFERE.....	23
8	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES.....	24
9	PRINCIPAUX ELEMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET.....	26
10	OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES.....	27
11	PASSIF COURANT.....	28
12	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	29
13	RESULTAT OPERATIONNEL.....	31
14	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	32
15	IMPÔT.....	33
16	RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION.....	34
17	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	35
18	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	36
19	ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL.....	38
20	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	39
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIE A L'ACTIVITE.....	40
22	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	41
23	IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 "CONTRATS DE LOCATION" ET DE L'INTERPRETATION IFRIC 23 "INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX".....	42
24	LISTE DES SOCIETES DU PERIMETRE AU 31 DECEMBRE 2019.....	47

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2019

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2019 sont présentées ci-après :

Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement de 29 millions d'euros. À l'issue de deux offres publiques d'achat volontaires au même prix unitaire sur l'ensemble du capital restant, Bouygues Telecom détient désormais 100 % du capital (y compris autocontrôle) pour un investissement financier de 61 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire avait été comptabilisé pour 51 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 61 millions d'euros. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le goodwill provisoire est devenu définitif et s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2019. Keyyo est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.

Le 21 février 2019, Bouygues Telecom et Dzeta Partners ont annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition par Bouygues Telecom de 100% du capital et des droits de vote de Nerim. La réalisation de cette opération est intervenue le 13 mars 2019, au prix de 55 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un goodwill provisoire a été comptabilisé pour 45 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 54 millions d'euros. À l'issue d'une première allocation, le goodwill provisoire s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Nerim est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 décembre 2019.

1.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2018

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2018 sont présentées ci-après :

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans.

Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier nos autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer nos nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement de nos fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences sont désormais neutre technologiquement, et peuvent donc être utilisées indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Concomitamment, le gouvernement a publié le 28 septembre 2018 le nouveau décret Redevances auquel sont dorénavant assujetties les fréquences et qui acte une stabilisation du niveau des redevances. En conséquence, Bouygues Telecom a annulé la charge à payer enregistrée de 2014 à 2017 sur la part fixe des redevances fréquences 1 800 Mhz pour couvrir un risque de hausse de leur niveau. Cette charge à payer a été reprise au troisième trimestre 2018 pour 110 millions d'euros et comptabilisée en "Autres produits opérationnels" (note 12 de l'annexe).

Dans le cadre des accords signés avec Cellnex, la cession des sites télécoms existants s'est poursuivie au cours de l'année 2018. Une plus-value de 215.9 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018 en "Autres produits opérationnels" (note 12 de l'annexe).

Le 12 décembre 2018, Bouygues Telecom a signé un partenariat avec CityFast, groupement Axione/Mirova pour déployer une infrastructure FTTH en zone très dense. Ce partenariat garantit à Bouygues Telecom le financement et le déploiement d'une infrastructure horizontale complémentaire de prises FTTH dans la ZTD tout en bénéficiant du savoir-faire d'Axione en matière de gestion d'infrastructure sur le long-terme. Bouygues Telecom a cédé à CityFast ses infrastructures existantes en fibre optique en ZTD, une plus-value de 34 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2018 en "Autres produits opérationnels" (note 12 de l'annexe).

Le 25 octobre 2018, Bouygues Telecom a annoncé être entrée en négociations exclusives en vue du rachat de 43,6 % du capital de l'opérateur dédié au marché des entreprises Keyyo. Keyyo avait réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 24 millions d'euros avec un EBITDA de 4 millions d'euros.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2019

Néant.

2.1 Principes de préparation des états financiers

Bouygues Telecom a un seul secteur d'activité et un seul secteur géographique.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2018 qui ont été retraités pour tenir compte de l'adoption au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23.

Au 31 décembre 2019, le groupe Bouygues Telecom a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2018 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1er janvier 2019.

- Principales normes IFRS et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2019

IFRS 16 : Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 "Contrats de location" appelée à remplacer IAS 17, ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1er janvier 2019. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation et a retenu l'approche rétrospective avec présentation d'une année comparative pour sa première application.

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers au 31 décembre 2018 sont présentés en note 23 de l'annexe.

IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. La nouvelle interprétation, adoptée par l'Union européenne le 23 octobre 2018, est applicable au 1er janvier 2019 et le Groupe n'a pas choisi de l'appliquer par anticipation.

L'application de cette interprétation au 1er janvier 2019 est sans impact dans les comptes consolidés.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), et des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.6.2 et 2.9.2 de l'annexe).

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

- Actifs détenus en vue de la vente et activités arrêtées ou détenues en vue de la vente

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité arrêtée ou classée comme détenue en vue de la vente représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.2 Méthodes de consolidation

2.2.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues Telecom exerce le contrôle sont consolidées.

2.2.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.2.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1er janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.4 Méthode de conversion des éléments en devises

2.4.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.4.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.5 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - o des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - o des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêt des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2019, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés aux taux votés par l'Assemblée nationale selon les échéanciers de retournement suivants :

32,02 % pour 2020

28,41 % pour 2021

25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.6 Actif non courant

2.6.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.6.1.1 Principales durées d'utilisation retenues

Conception / construction des réseaux

<i>Nature des composants</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Fibre optique (FTTH)	Linéaire	25 ans
Aménagements	Linéaire	10 à 30 ans
Pylônes / shelters	Linéaire	30 ans
Fibre optique (hors réseau FTTH)	Linéaire	15 à 25 ans
Infrastructures mutualisées	Linéaire	10 ans
Commutation ancienne génération	Linéaire	2 à 10 ans
Commutation NGN	Linéaire	2 à 8 ans
Radio	Linéaire	2 à 8 ans
Faisceaux hertziens	Linéaire	8 ans
Liaisons louées	Linéaire	6 ans
Equipements GPRS	Linéaire	5 ans
VMS (serveurs messagerie)	Linéaire	5 ans
DSLAM	Linéaire	5 ans
Logiciels réseau	Linéaire	2 à 8 ans
Box / Décodeurs	Linéaire	5 ans

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Bâtiments techniques	Linéaire	30 ans
Installations de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Plateformes informatiques	Linéaire	5-7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Bureautique	Linéaire	3 ans

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels".

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.6.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.6.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers des sites radios et de fibres optiques.

Le Groupe suivra l'évolution de la pratique de place relative à décision de l'IFRIC du 26 novembre 2019 et étudiera les impacts sur les durées retenues dans le cadre de l'application d'IFRS 16.

2.6.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- frais de développement
 - o Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont aux critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).
 - o Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- concessions, brevets et droits assimilés.

Ils incluent notamment :

<i>Nature des immobilisations</i>	<i>Mode d'amortissement</i>	<i>Durée</i>
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ⁽¹⁾
Activité FAI - IRU et Front Fees (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautique	Linéaire	3 / 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz et 700 MHz	Linéaire	20 ans ⁽²⁾

(1) licence UMTS attribuée en 2002 : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005

(2) Les licences acquises en 2011 – fréquence 2,6 GHz – et 2012 – fréquence 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1er octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

La redevance de la licence UMTS, délivrée pour une durée de vingt ans, comporte :

- une part fixe de 619 millions d'euros qui, dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002, a été inscrite en immobilisation incorporelle ;
- une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007)

2.7 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable. Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en "Autres produits et charges financières".

2.8 Actif courant

2.8.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.8.2 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat (note 2.13.1 de l'annexe).

2.8.3 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients comprennent les coûts d'obtention ou d'exécution des contrats clients

- Les coûts d'obtention des contrats clients sont les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client.
- Les coûts d'exécution des contrats clients correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client.

2.8.4 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 Passif non courant

2.9.1 Dettes financières non courantes

En référentiel IFRS, l'ensemble des risques inhérents aux créances cédées dans le cadre de l'opération de titrisation continue d'être supporté par Bouygues Télécom. En conséquence, l'opération de titrisation, initiée en 2010, ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées. Le montant de trésorerie reçu s'analyse comme un financement et a donc été comptabilisé en dette financière.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.9.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services). L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe. La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.9.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que le repli définitif des chantiers, les risques et charges divers ;
- les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement.
Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision.
- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
 - o les provisions pour médailles du travail ;
 - o les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.
 - o Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :
 - . du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
 - . du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
 - . des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
 - . d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
 - . d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
 - . d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière et des pensions à verser, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.10 Passif courant

2.10.1 Provisions courantes

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation.

2.10.2 Fournisseurs et autres crédateurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.10.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat.

2.11 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 et n° 2016-01 du 2 décembre 2016 pour la présentation du compte de résultat.

2.11.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats sont séparés en deux obligations de performance.

Activité Telecom

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

- Prestations de services sans ventes de terminaux :

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance, et est constatée en chiffre d'affaires prorata temporis.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au roaming et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

- Ventes de terminaux nus et accessoires :

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

- Prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés :

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sur contrat sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux ou des coûts des travaux exécutés.

2.11.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et les recommandations ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte) et n° 2016-01 du 2 décembre 2016. Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Autres indicateurs financiers

2.13.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après Loyer (résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives) corrigé des dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots antérieurement détenus ou des lots conservés.

Sur l'exercice 2018, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) non taxable dont bénéficiaient les sociétés françaises était comptabilisé en résultat opérationnel courant en minoration des charges de personnel. À compter du 1er janvier 2019, le CICE a été remplacé par une réduction de charges de personnel, ce qui entraîne une hausse de la base fiscale taxable et donc de la charge d'impôt.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement les résultats de cessions sur immobilisations.

2.13.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.13.3 Cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement

Le cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives.

Il est calculé après variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.13.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans le tableau des flux de trésorerie résulte de :

- la variation des stocks et encours ;
- la variation des avances et acomptes versés ;
- la variation des créances clients et comptes rattachés ;
- la variation des actifs sur contrats clients ;
- la variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- la variation des passifs sur contrats clients ;
- la variation des provisions courantes ;
- la variation des autres éléments d'actif et de passif courants (hors impôts sur les sociétés, hors trésorerie nette et dettes financières courantes, hors instruments de couverture, hors obligations locatives courantes et hors créances et dettes sur immobilisations).

3.1 SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS NETS DE L'EXERCICE (exploitation et financier)

	2019	2018 retraité
Immobilisations corporelles	849,7	1 144,3
Immobilisations incorporelles	90,1	97,6
Investissements opérationnels	939,8	1 241,9
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	111,8 ⁽¹⁾	2,6
Investissements bruts	1 051,6	1 244,5
Cessions d'actifs non courants	(104,4) ⁽²⁾	(377,3) ⁽³⁾
Investissements nets	947,2	867,2

(1) Keyyo 56,9 millions d'euros et Nerim 54,9 millions d'euros

(2) Les désinvestissements de l'exercice 2019 concernent principalement la cession de sites, de pylônes et d'infrastructures en fibre optique pour 92,2 millions d'euros.

(3) Les désinvestissements de l'exercice 2018 intègrent notamment la cession de sites, de pylônes et d'infrastructures en fibre optique pour 343,4 millions d'euros.

3.2 ACTIF NON COURANT : ANALYSE DES VARIATIONS NETTES DE L'EXERCICE

3.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	TOTAL
BRUT					
31/12/2017 retraité	37,3	7 358,9	1 589,3	319,2	9 304,6
Flux 2018					
Ecart de conversion			1,5		1,5
Changements de périmètre			248,2	113,5	1 144,3
Investissements de l'exercice	0,3	782,3			
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(1 063,8)	(235,5)	(106,2)	(1 405,5)
31/12/2018 retraité	37,6	7 077,4	1 603,5	326,5	9 044,9
Flux 2019					
Ecart de conversion			9,2		15,6
Changements de périmètre		6,4	161,2	84,0	849,7
Investissements de l'exercice	0,5	604,1			
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		(172,4)	(195,4)	(61,0)	(428,8)
31/12/2019	38,1	7 515,4	1 578,4	349,5	9 481,4
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR					
31/12/2017 retraité	(15,8)	(4 765,9)	(1 185,2)	-	(5 967,0)
Flux 2018					
Ecart de conversion			(0,3)		(0,3)
Changements de périmètre			(188,6)		(673,0)
Dotations et reprises	(0,8)	(483,6)			
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		1 044,5	237,2		1 281,7
31/12/2018 retraité	(16,6)	(4 205,0)	(1 136,9)	-	(5 358,6)
Flux 2019					
Ecart de conversion			(6,9)		(11,5)
Changements de périmètre		(4,6)	(170,6)		(688,6)
Dotations et reprises	(0,8)	(517,2)			
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		199,4	195,1		394,5
31/12/2019	(17,4)	(4 527,4)	(1 119,4)		(5 664,2)
NET					
31/12/2018 retraité	21,0	2 872,4	466,5	326,5	3 686,3
31/12/2019	20,7	2 988,0	459,1	349,5	3 817,2

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2019	Total 2018 retraité
	A moins d'un an	Un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Commandes en cours d'équipements de réseai	97,6	296,7	0,6	394,9	519,8

3.2.2 DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2017 retraité	292,4	1 096,2		1 388,6
Flux 2018				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	38,6	48,6		87,2
31/12/2018 retraité	331,0	1 144,8		1 475,8
Flux 2019				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	41,8	84,5		126,3
31/12/2019	372,8	1 229,3		1 602,1
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2017 retraité	(138,4)	(395,3)		(533,7)
Flux 2018				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(30,2)	(103,9)		(134,1)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(3,7)	(5,5)		(9,2)
31/12/2018 retraité	(172,3)	(504,7)		(677,0)
Flux 2019				
Ecarts de conversion				
Changements de périmètre				
Dotations et reprises	(31,7)	(92,2)		(123,9)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	1,9	24,1		26,0
31/12/2019	(202,1)	(572,8)		(774,9)
NET				
31/12/2018 retraité	158,7	640,1		798,8
31/12/2019	170,7	656,5		827,2

3.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Frais de développement (1)	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
BRUT				
31/12/2017 retraité	297,2	2 336,7	444,5	3 078,4
Flux 2018				
Ecarts de conversion			(20,7)	(20,7)
Changements de périmètre			8,4	97,6
Investissements de l'exercice	66,8	22,4		
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(7,2)	188,6	(197,7)	(16,3)
31/12/2018 retraité	356,8	2 547,7	234,5	3 139,0
Flux 2019				
Ecarts de conversion			16,7	22,3
Changements de périmètre	4,3	1,3		
Investissements de l'exercice	65,4	19,9	4,8	90,1
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6,1	155,3	(135,7)	25,6
31/12/2019	432,6	2 724,2	120,2	3 277,0
AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PERTES DE VALEUR				
31/12/2017 retraité	(181,5)	(1 190,9)	(24,0)	(1 396,4)
Flux 2018				
Ecarts de conversion			20,7	20,7
Changements de périmètre			(0,1)	(161,2)
Dotations et reprises	(24,7)	(136,4)		
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		12,5		12,5
31/12/2018 retraité	(206,2)	(1 314,8)	(3,4)	(1 524,4)
Flux 2019				
Ecarts de conversion			(0,8)	(5,0)
Changements de périmètre	(3,3)	(0,8)		
Dotations et reprises	(32,6)	(140,8)	(1,8)	(175,2)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		2,3		2,3
31/12/2019	(242,1)	(1 454,1)	(6,0)	(1 702,2)
NET				
31/12/2018 retraité	150,6	1 232,9	231,1	1 614,6
31/12/2019	190,5	1 270,1 (2)	114,2 (3)	1 574,8

(1) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés. Conformément aux IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 7,1 M€ en 2019 et à 6 M€ en 2018.

(2) Dont licence UMTS 628,7 M€
dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 800 MHz 721,5 M€
dont autorisation d'utilisation de fréquences 4G 2600 MHz 233,1 M€
dont fréquences bande 700MHz mises en service 473,9 M€

(3) Dont droits au bail 79,1 M€

3.2.4 GOODWILL

Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 décembre 2019 :

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2017 retraité	4,5		4,5
Flux 2018			
Changement de périmètre			
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2018 retraité	4,5		4,5
Flux 2019			
Changement de périmètre	75,0		75,0
Dotations			
Reprises			
Autres mouvements			
31/12/2019	79,5		79,5

Les goodwill provisoires ou définitifs au 31 décembre 2019 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2018 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	Keyyo	Nerim
Prix d'acquisition (I)	56,9	54,9
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)	-5,6	-9,5
Actif non courant	-10,2	-13,1
Actif courant	-13,0	-5,9
Passif non courant	7,6	0,3
Passif courant	10,0	9,2
Affectation du prix d'acquisition : (III)	-15,3	-6,5
Ecarts d'évaluation incorporels	-14,5	-9,6
Ecarts d'évaluation corporels	-7,4	
Passif écarts d'évaluation (impôts différés et autres)	6,6	3,1
Part non acquise		
Goodwill (I)+(II)+(III)	36,0	39,0
Ecarts de conversion		
Goodwill au 31/12/2019	36,0	39,0

3.2.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTITES ASSOCIEES

	31/12/2018 retraité	Flux net 2019	31/12/2019	dont quote-part de résultat 2019
Telefonica Global Solutions France	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	0,1	0,1	0,2	0,1

3.2.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Valeur Brute				Valeur nette
	Participations non consolidées	Autres actifs non courants	Total valeur brute	Amortissements et provisions	
31/12/2018	5,3	7,4	12,7	(3,0)	9,7
Flux 2018					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques et autres	(1,2)		(1,2)	1,3	0,1
Changement de périmètre	5,7		5,7		5,7
Investissements et autres augmentations		0,2	0,2		0,2
Cessions et réductions diverses	(8,5)		(8,5)		(8,5)
Dotations et reprises				1,7	1,7
31/12/2018	1,3	7,6	8,9		8,9
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques et autres		(0,2)	(0,2)		(0,2)
Changement de périmètre		(4,5)	(4,5)		(4,5)
Investissements et autres augmentations	1,1	6,7	7,8		7,8
Cessions et réductions diverses		(0,1)	(0,1)		(0,1)
Dotations et reprises					
31/12/2019	2,4	9,5	11,9		11,9

3.2.7 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

	Niveau 1 cours cotés	Niveau 2 données observables	Niveau 3 données non observables	31/12/2019
Autres actifs financiers à la JV par le compte de résultat			2,4	2,4
Trésorerie nette	47,0			47,0
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants				

NOTE 4

ACTIF COURANT

4.1 STOCKS

	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Terminaux	127,9	(2,4)	125,5	163,1	(1,9)	161,2
Accessoires et autres stocks	14,8	(0,6)	14,2	12,0	(0,5)	11,5
Fibre optique	26,7		26,7	36,4		36,4
Travaux en cours	53,4		53,4			
Total	222,8	(3,0)	219,8	211,5	(2,4)	209,1

DEPRECIATION DE STOCKS	Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice	
	2019	2018	2019	2018
Stocks de terminaux et accessoires	(2,5)	(1,9)	1,9	2,9
Total	(2,5)	(1,9)	1,9	2,9

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de ses approvisionnements de terminaux, le Groupe Bouygues Telecom est engagé à hauteur d'un montant de 153,9 M€ à fin 2019, contre 118,9 M€ à fin 2018.

4.2 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Total avances et acomptes versés sur commande	31,8		31,8	17,3		17,3

4.3 CLIENTS / ACTIFS D'IMPÔTS / AUTRES CRÉANCES COURANTES

	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés (clients / factures à établir)	1 397,9	(258,2)	1 139,7	1 344,9	(228,2)	1 116,7
Actifs sur contrats clients	634,9		634,9	490,5		490,5
Actifs d'impôt (créances fiscales)	32,8		32,8	9,8		9,8
Autres créances et comptes de régularisation <i>Personnel, organismes sociaux, Etats et autres créances</i> <i>Créances diverses</i> <i>Paiements d'avance</i>	423,2	(0,2)	423,0	391,9	(0,1)	391,8
Total autres créances courantes	2 488,8	(258,4)	2 230,4	2 237,1	(228,3)	2 008,8

4.4 REPARTITION DES CREANCES CLIENTS NETTES ENTRE ENCOURS NON ECHUS ET ENCOURS ECHUS

31/12/2019	Encours non échus	Encours échus (retard de paiement)			31/12/2019	31/12/2018 retraité
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	> à 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés (hors FAE)	961,6	55,7	180,1	200,5	1 397,9	1 096,0
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés		(50,6)	(43,9)	(163,7)	(258,2)	(228,2)
Total créances clients et comptes rattachés	961,6	5,1	136,2	36,8	1 139,7	867,8

Les encours échus non provisionnés correspondent principalement :

- à l'impact de la TVA récupérable,
- aux créances sur l'Etat.

4.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	31/12/2019			31/12/2018 retraité		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Provisions	Net
Disponibilités	47,1		47,1	44,1		44,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais						
Total	47,1	-	47,1	44,1	-	44,1

REPARTITION PAR DEVISE A FIN 2019	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	31/12/2019	31/12/2018 retraité
Disponibilités	46,8	0,3				47,1	44,1
Placement excédent de trésorerie Bouygues Relais							
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(0,1)					(0,1)	(3,8)
Total 31/12/2019	46,7	0,3	-	-	-	47,0	
Total 31/12/2018 retraité	40,1	0,2					40,3

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à 3 mois, ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

4.6 ANALYSE DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF, PROVISIONS AU PASSIF ET AU COMPTE DE RESULTAT

	Dotations et reprises sur résultat opérationnel courant							31/12/2019	
	31/12/2018 retraité	Ecart de conversion	Changements de périm. (f)	Amortissements	Dépr. & prov. Nettes	Reprises non util.	Autres dépr. Autres prov. (b)		Autres Mouvements(a)
Amortissements, dépr. s/ immos corporelles & incorp.	(6 883,0)		(16,5)	(864,8)		1,0		396,8 ^(d)	(7 366,5)
Amortissements, dépr. s/ droits d'utilisation des actifs loués	(677,0)			(123,9)				26,0	(774,9)
Dépréciations du goodwill									
dépréciations des autres actifs financiers non courants									
Sous-total non courant (c)	(7 560,0)		(16,5)	(988,7)^(c)		1,0^(c)		422,8	(8 141,4)
Dépréciations des stocks	(2,4)				(0,6)				(3,0)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(228,2)		-1,7		(34,4)	3,2		2,9	(258,2)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement									
Dépréciations des autres actifs courants hors dépr. créances fiscales	(0,1)				(0,1)				(0,2)
Sous-total courant	(230,7)		(1,7)		(35,1)	3,2		2,9	(261,4)
TOTAL ACTIF	(7 790,7)		(18,2)	(988,7)	(35,1)	4,2^(e)		425,7	(8 402,7)
Provisions non courantes	277,8		0,4		1,2 ^(c)	(1,4) ^(c)	(27,2) ^(c)	28,1	278,9
Provisions courantes	1,8		0,1		(1,1)		(0,6)		0,2
TOTAL PASSIF	279,6		0,5		0,1	(1,4)^(e)	(27,8)	28,1	279,1

(a) principalement reprises sur cessions

(b) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers"

(c) l'ensemble des dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 960,3 millions d'euros (voir tableau de flux de trésorerie)

(d) réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels

(e) les reprises non utilisées pour 5,6 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat

(f) les changements de périmètre concernent les acquisitions de Keyyo et Nerim

Au 31 décembre 2019, le capital social de Bouygues Telecom est constitué de 46 757 769 actions de 15,24 euros de nominal.

5.1 CAPITAL DE BOUYGUES TELECOM

en euros

	31/12/2018 retraité	Augmentation	Flux 2019 Réduction	31/12/2019
Actions	46 757 769			46 757 769
Certificats d'investissement				
Nombre de titres	46 757 769	-	-	46 757 769
Nominal	15,24			15,24
Capital (en euros)	712 588 400	-	-	712 588 400

5.2 ACTIONNARIAT DE BOUYGUES TELECOM

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2018
Bouygues SA	90,17%	90,17%
Société Française de Participation et de Gestion	0,36%	0,36%
Sous-total groupe Bouygues	90,53%	90,53%
JC Decaux Holding	9,47%	9,47%
Total	100,00%	100,00%

5.3 ANALYSE DE LA RUBRIQUE DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	Exercice 2019	Exercice 2018
Total part du Groupe	(5,5)	(9,2)
Autres produits et charges sur intérêts minoritaires	-	-
Total part groupe + intérêts minoritaires	(5,5)	(9,2)

5.3.1 RESERVE DES ECARTS ACTUARIELS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL (IAS 19)

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Variation avant impôt	(13,0)	(7,1)	(20,1)

5.3.2 RESERVE DE VARIATION DE JUSTE VALEUR SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Variation avant impôt	0,5	(0,5)	

NOTE 6**PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES****6.1 PROVISIONS NON COURANTES**

	Avantages au personnel	Litiges, contentieux et réclamations	Risques filiales	Autres provisions non courantes	TOTAL
	(1)	(2)	(3)	(4)	
31/12/2017 retraité	61,8	52,9		157,7	272,4
Flux 2018					
Ecarts de conversion					
Virements de rubriques	12,6			(4,5)	8,1
Changements de méthodes et périmètre					
Dotations	4,2	7,1		4,1	15,4
Reprises utilisées	(0,2)	(5,0)		(2,9)	(8,1)
Reprises non utilisées	(0,1)	(3,1)		(6,8)	(10,0)
31/12/2018 retraité	78,3	51,9		147,6	277,8
Flux 2019					
Ecarts de conversion					
Ecarts actuariels	7,1				7,1
Virements de rubriques	0,3	0,1		20,6	21,0
Changements de méthodes et périmètre	0,1	0,3			0,4
Dotations	7,0	9,1		1,1	17,2
Reprises utilisées	(0,2)	(7,6)		(8,2)	(16,0)
Reprises non utilisées		(1,4)		(27,2)	(28,6)
31/12/2019	92,6	52,4		133,9	278,9

(1) **Avantages au personnel :** **92,6**
- Indemnités de fin de carrière 78,0
- Médailles du travail 14,6

(2) **Litiges et contentieux :** **52,4**
- Réclamations sous-traitants 28,3
- Autres litiges avec le personnel 4,0
- Autres litiges 20,1

(3) **Risques filiales :**
- Provisions pour risques filiales

(4) **Autres provisions non courantes :** **133,9**
- Provisions pour démantèlement et remise en état des sites 132,5
- Autres provisions pour risques non courantes 1,4

6.2 PROVISIONS COURANTES

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation.

	Provision fidélisation des clients	Autres provisions courantes	Total
31/12/2017 retraité (1)		0,1	0,1
Flux 2018			
Ecarts de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre			
Dotations		1,8	1,8
Reprises utilisées		(0,1)	(0,1)
Reprises non utilisées			
31/12/2018 retraité		1,8	1,8
Flux 2019			
Ecarts de conversion			
Virements de rubriques			
Changements de méthodes et périmètre		0,1	0,1
Dotations		0,1	0,1
Reprises utilisées		(1,2)	(1,2)
Reprises non utilisées		(0,6)	(0,6)
31/12/2019		0,2	0,2

(1) retraité des effets de l'application des normes IFRS 15.

7.1 PASSIF D'IMPÔT DIFFERE

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Impôts différés	(141,0)	(30,4)	(171,4)
Total impôts non courants	(141,0)	(30,4)	(171,4)

7.2 RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF ET PASSIF NETS

Nature des impôts différés	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/2018 retraité	Variation périmètre	Variation change	Flux 2019		Autres ^(a)	Actif / passif d'impôts différés net au 31/12/2019
				produits	charges		
Déficits fiscaux	0,3	2,2					2,5
Différences temporelles	(141,3)	(8,0) ^(b)		(32,5)	5,9	2,0	(173,9)
Total	(141,0)	(5,8)		(32,5)	5,9	2,0	(171,4)

(a) essentiellement impôts différés comptabilisés en capitaux propres (variation de juste valeur sur instruments financiers / gains et pertes actuariels sur avantages au personnel, ...)

(b) concerne principalement Keyyo et Nerim

7.3 PRINCIPALES SOURCES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

	31/12/2019	31/12/2018 retraité
IDA sur avantages au personnel	20,0	17,2
IDA sur provisions fiscalement non déductibles temporairement	10,6	13,7
Provisions réglementées	(24,0)	(21,0)
Déficits fiscaux	2,7	0,3
IDA liés aux contrats de location IFRS16	10,3	12,5
IDP liés aux contrats IFRS15	(129,0)	(118,7)
Provisions fidélisation clients	(60,1)	(53,2)
Autres	(1,9)	8,2
Total	(171,4)	(141,0)

7.4 DÉLAI DE RÉCUPÉRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

31/12/2019	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Délai de récupération des ID	(144,8)	(45,5)	18,9 ^(a)	(171,4)

(a) principalement impôts différés actif sur avantages au personnel

8.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS "PORTANT INTÉRÊTS" PAR ÉCHÉANCE

Dettes financières	courantes			non courantes						Total 12/2019	Total 2018 retraité
	0 à 3 mois	3 à 12 mois	Moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	Plus de 6 ans		
Emprunts obligataires			-							-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	25,4	48,5	73,9	557,6	95,6	69,3	11,7	10,9	13,9	759,0	550,1
Emprunts issus de location-financement		0,0	0,0	0,0						0,0	1,8
Emprunt Bouygues Relais			0,0		119,4	100,0	445,0			664,4	703,1
Emprunts et dettes financières diverses	1,7	2,1	3,8 ⁽¹⁾							0,0 ⁽²⁾	0,0
Total emprunts portant intérêts	27,1	50,6	77,7	557,6	215,0	169,3	456,7	10,9	13,9	1 423,4	
Rappel au 31 décembre 2018 retraité	24,7	37,6	62,3	478,2	295,6	319,7	160,8	0,7	0,0		1 255,0

(1) Montants ne portant pas intérêts (cautions et charges à payer de frais bancaires)

(2) Montants ne portant pas intérêts

8.2 LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES, UTILISÉES

Description	Lignes confirmées - Échéances 2019				Lignes utilisées - Échéances 2019			
	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires								
Titrisation	475,0			475,0		435,4		435,4
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	279,0	357,0		636,0	77,7	285,7	24,9	388,3
Emprunt Bouygues Relais		1 220,0		1 220,0		664,4		664,4
Emprunts et dettes financières diverses								
Total	754,0	1 577,0		2 331,0	77,7	1 385,5		1 488,1

Les crédits bancaires ne comportent aucun *covenant* ou *trigger event*.

(1) Lignes de crédit confirmées / non utilisées

8.3 LIQUIDITES AU 31 DECEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, la trésorerie s'élève à (1488) millions d'euros (y compris 1440 millions d'euros d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net) auxquels s'ajoute un montant de 2 048 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

8.4 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON NATURE DE TAUX

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	2019	2018 retraité
Dettes à taux fixé (1)	100%	100%
Dettes à taux variable		

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an ou ne portant pas intérêt.

Dettes à taux variable	Dettes à taux fixé
Bouygues Relais (partie non couverte)	Bouygues Relais (partie couverte) 664,4 Titrisation (partie couverte) 435,4 Dépôts de garantie reçus 5,6
Titrisation (partie non couverte)	Interets courus 2,3 Frais bancaires 5,0 Emprunt Santander & BPI 388,3 Dette sur location-financement 0,0
Total	1 501,0

8.5 RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2019, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières)		1 501,0	1 501,0
Actifs financiers (trésorerie nette)			
Position nette avant gestion	0,0	1 501,0	1 501,0
Couverture de taux (1)	-	-	
Position nette après gestion	0,0	1 501,0	1 501,0
Correctif lié à la cyclicité de certaines activités			
Position nette après gestion et correctif	0,0		

(1) Chez Bouygues Telecom, les couvertures en place concernent une dette future.

8.6 RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

Long terme au 31/12/2019	1 423,4
Court terme au 31/12/2019	77,7
Long terme au 31/12/2018 retraité	992,6
Court terme au 31/12/2018 retraité	40,5

9.1 VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2018 retraité	Flux de trésorerie	Changement de périmètre	Ecart de conversion	Variations des justes valeurs	Autres impacts	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,1	(7,6)	10,6				47,1
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(3,8)	3,7					(0,1)
Trésorerie nette (a)	40,3	(3,9) ⁽¹⁾	10,6				47,0 ^(a)
Dettes financières non courantes	(1 253,1)	(160,6) ^(b)	(9,7)			(4,0)	(1 423,4)
Dettes financières courantes	(60,7)	(15,4) ^(b)	(1,6)			4,0	(77,7)
Instruments financiers nets	(1,1)	1,1 ^(b)					
Endettement brut (b)	(1 314,9)	(174,9) ^(b)	(11,3)				(1 501,1)
Endettement net (a)-(b)	(1 274,6)	(178,8)	(0,7)				(1 454,1)

(a) Trésorerie analysée au tableau des flux de trésorerie 2019 (flux nets + flux non monétaires)

(b) Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2019 de 791 millions d'euros analysés au tableau des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 222,4 millions d'euros et en diminution de 46,4 millions d'euros

9.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET DE L'EXERCICE 2019

• Endettement net au 31 décembre 2018 retraité	(1 274,6)
. Flux de trésorerie générés par l'activité	1 145,7
. Trésorerie affectée aux investissements	(935,4)
. Coût de l'endettement financier net	(36,9)
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(200,1)
. Obligations locatives courantes et non courantes	(137,6)
. Effet de périmètre et autres	(15,2)
• Endettement net au 31 décembre 2019	(1 454,1)

NOTE 10

OBLIGATIONS LOCATIVES NON COURANTES ET COURANTES

10.1 REPARTITION DES OBLIGATIONS LOCATIVES PAR ECHEANCE

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an 31/12/2018 retraité
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Obligations locatives	30,8	92,5	123,4	108,3	107,1	102,0	86,8	66,8	205,7	676,8
Total 31/12/2018 retraité	35,0	105,2	140,2	108,0	99,0	91,0	82,0	64,0	220,9	664,9

10.2 Variation des obligations locatives non courantes et courantes

	31/12/2018 retraité	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2019
Obligations locatives non courantes	664,9		(120,6)		132,5	676,8
Obligations locatives courantes	140,2		120,6	(137,4)		123,4
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	805,1			(137,4)	132,5	800,2

11.1 PASSIF COURANT

	31/12/2019	31/12/2018 retraité
<u>Dettes financières courantes</u> (1)	77,7	60,7
<u>Obligations locatives courantes</u> (2)	123,4	140,2
<u>Impôts courants</u>	0,2	0,0
<u>Fournisseurs et comptes rattachés</u> (fournisseurs / effets à payer)	1 203,2	1 099,4
<u>Passifs sur contrats clients</u>	303,9	282,4
<u>Provisions courantes</u> (3)	0,2	1,8
<u>Autres passifs courants, comptes de régularisations et assimilés</u>		
<u>Autres dettes opérationnelles</u> (personnel / organismes sociaux / Etat)	304,3	339,3
<u>Autres dettes non financières</u>	445,9	466,6
<u>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</u>	0,1	3,8
<u>Instruments financiers</u> (couverture de dettes financières en juste valeur)	0,0	1,1
<u>Autres passifs financiers courants</u>	0,0	0,0
Total	2 458,9	2 395,3

(1) cf analyse note 8

(2) voir analyse en note 10

(3) voir analyse en note 6.2

12.1 ANALYSE PAR RUBRIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

	2019	2018 retraité	% Variation
Ventes de terminaux et accessoires	794,9	771,7	3,0%
Prestations de services	5 262,7	4 572,5	15,1%
Chiffre d'affaires	6 057,6	5 344,2	13,3%
Redevances			
Autres produits de l'activité			
Autres produits de l'activité			
Total	6 057,6	5 344,2	13,3%

L'ensemble des rémunérations versées aux distributeurs est comptabilisé dans la rubrique "charges externes".

12.2 ANALYSE PAR ACTIVITE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Activité	2019				2018 retraité			
	France	International	Total	% du C.A Total	France	International	Total	% du C.A Total
Telecoms	6 057,6		6 057,6	100%	5 344,2		5 344,2	100%
Chiffre d'affaires consolidé	6 057,6	-	6 057,6	100%	5 344,2	-	5 344,2	100%

12.3 ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Chiffre d'affaires	2019		2018 retraité	
	Montant	% du C.A	Montant	% du C.A
Analyse par zone géographique :				
France	6 057,6	100,0%	5 344,2	100,0%
Europe de l'Ouest				
Europe de l'Est				
Afrique				
Moyen Orient				
Etats-Unis / Canada				
Amérique Centrale et Sud				
Asie / Pacifique				
Total	6 057,6	100,0%	5 344,2	100,0%

12.4 RÉPARTITION, SELON LES TYPES DE MARCHÉS, EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL (EN %)

	2019			2018 retraité		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	1,1%	-	1,1%	1,8%	-	1,8%
Marchés privés	98,9%	-	98,9%	98,2%	-	98,2%

(1) Chiffre d'affaires facturé directement aux services de l'Etat et aux collectivités locales.

12.5 CARNET DE COMMANDES

	31/12/2018 retraité	Flux 2019			31/12/2019
		Ecart de conversion	Changements de périmètre	Augmentation Réduction	
Bouygues Telecom	1 831			1 804 -1 358	2 277
Total	1 831			1 804 -1 358	2 277
dont maturité inférieure à 1 an	1 147				1 377
dont maturité inférieure entre 1 et 5 ans	670				900
dont maturité supérieure à 5 ans	14				

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente principalement le chiffre d'affaires sur les abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels.

NOTE 13**RESULTAT OPERATIONNEL**

	2019	2018 retraité
Résultat opérationnel courant	539,6	454,1
Autres produits opérationnels	70,6	370,4
Autres charges opérationnelles		(48,7)
Résultat opérationnel	610,2	775,8

Le résultat opérationnel courant 2019 intègre une charge de loyers de 9,5 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16 (note 2.9.2 de l'annexe). Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en autres charges externes.

Les autres produits et charges opérationnels concernent principalement :

2019 : produits nets de 70,6 millions d'euros, qui se composent de 63,1 millions d'euros de plus-value suite à la cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex), et 7,4 millions d'euros d'autres produits opérationnels

2018 : produits nets de 321,7 millions d'euros, qui se composent de 249,9 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex, infrastructures en fibre optique à CityFast), 109,7 millions d'euros suite au dénouement favorable sur les charges à payer Arcep et 10,8 millions d'euros d'autres produits opérationnels divers, partiellement compensés par 46,9 millions de coûts de mise en oeuvre du partage de réseau et 1,8 de primes exceptionnelles de pouvoir d'achat

14.1 ANALYSE DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2019	2018 retraité
Charges financières	(11,8)	(7,4)
Dont		
- Impacts négatifs des instruments financiers	(0,5)	(1,2)
- Charges d'intérêt liées à la trésorerie	(0,2)	(0,1)
- Charges d'intérêt sur endettement	(11,1)	(6,1)
Produits financiers	0,2	0,1
Dont		
- Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2	0,1
Total coût de l'endettement financier net	(11,6)	(7,3)

Les gains et pertes de change ne sont pas inclus dans les charges financières nettes, mais en résultat opérationnel.

14.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2019	2018 retraité
Autres produits financiers	0,0	4,9
Autres charges financières	(9,1)	(13,9)
TOTAL	(9,1)	(9,0)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés, les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période

15.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

	2019	2018 retraité
	France	France
. Impositions exigibles par les administrations fiscales	(158,8)	(228,4)
. Impositions différées passif	(26,7)	(13,6)
. Impositions différées actif		
. Impôts sur distributions		
Total	(185,5)	(242,0)

15.2 RAPPROCHEMENT ENTRE TAUX THÉORIQUE D'IMPÔT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

	2019	2018 retraité
Résultat net	378,8	490,9
Neutralisation :		
Charge d'impôt	185,5	242,0
Résultat des activités abandonnées		
Résultat des entités associées	(0,1)	(0,1)
Résultat des activités intégrées poursuivies avant impôts	564,2	732,8
Taux d'imposition théorique en France	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(194,2)	(252,3)
Variation de taux	5,9	4,6
Contribution exceptionnelle additionnelle de 2017		
Création / utilisation de reports fiscaux déficitaires		
Effets des différences permanentes	2,4	2,4
Crédits d'impôts	0,5	3,3
Impôt effectif	(185,4)	(242,0)
Taux effectif d'imposition	(32,87%)	(33,02%)

NOTE 16**RESULTAT NET ET RESULTAT DILUE PAR ACTION**

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2019, soit 46 757 769 actions.

	2019	2018 retraité
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe	378,8	490,9
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	46 757 769	46 757 769
Résultat en euros par action	8,10	10,50

A titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2019, de chaque type de produit utilisé, avec répartition par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

17.1 SOCIÉTÉS INTEGRES

17.1.1 COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Analyse par échéance

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/2019			Total	Total encours 31/12/2018 retraité
	2020	2021 à 2024	Au-delà		
Swaps de taux					800,0
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Future Rate Agreements					
Sur actifs financiers					
Sur passifs financiers					
Caps / Floors					
Sur actifs financiers		1 200,0		1 200,0	
Sur passifs financiers					

17.1.2 COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Analyse par devise

Devise	31/12/2019 (contre-valeur présentée en millions d'euros)					Total	Total 31/12/2018 retraité
	USD	GBP	CHF	HKD	Autres		
Achats et ventes à terme							
- Achats à terme	3,6					3,6	
- Ventes à terme							
Swaps de devises							
Options de change							

17.2 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (0,044) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de change destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché (Net Present Value : NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (0,186) millions d'euros. Ce montant est composé d'instruments de couverture de taux (cap) destinés à couvrir la dette de Bouygues Telecom.

En cas de translation de la courbe des taux de plus de 1% (et respectivement de moins de 1%), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture de change s'apprécierait de 0,04 millions d'euros pour s'établir à 0,044 millions d'euros (et respectivement 0,045) millions d'euros pour s'établir à 0,045 millions d'euros).

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

18.1 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2019	Échéances			31/12/2018 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles					
Avais, cautions et garanties données					
Total donnés	-				-
Avais, cautions et garanties reçus					
Total reçus	-				-
Solde net	-				-

A noter que les cautions de banque en faveur de tiers ne sont plus considérés comme des engagements hors bilan à compter de l'exercice 2010.

18.2 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS

	31/12/2019	Échéances			31/12/2018 retraité
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Réseau	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Autres					
Obligations contractuelles données	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Réseau	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Autres					
Obligations contractuelles reçues	3 402,3	228,0	901,8	2 272,5	2 629,8
Solde net					

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH. Les engagements contractuels donnés, 3402,3 millions d'euros, sont en hausse nette de 772,5 millions d'euros principalement due au déploiement du FTTH qui génère une hausse des prestations de services associées.

18.3 AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98% à 12 ans et 99,6% à 15 ans). Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'ARCEP, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7% à 15 ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90% à 12 ans et 95% à 15 ans). L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90% à 15 ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2 600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de 20 ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (25% à 4 ans, 60% à 8 ans et 75% à 12 ans). Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui en l'occurrence cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences de la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit new Deal Mobile) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Etant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifier les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer les nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de 10 ans. Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences est désormais neutre technologiquement, et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- Participation au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain => 5000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au-delà jusqu'à atteinte des 5000. Sur ces 5000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les 4 opérateurs, et une partie en partage de réseau passif à 2 ou 3 opérateurs
- Généralisation de la 4G sur l'ensemble des sites du réseau => 100% des sites existants au plus tard le 31 décembre 2020, sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre Bourg" dont 75% doivent être passés en 4G au plus tard le 31 décembre 2020 et 100% au plus tard le 31 décembre 2022
- Couvrir 99,6% de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8% de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 31 décembre 2020
- Couverture des Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025
- Couverture de 90% des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2019 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'ARCEP.

Dans le cadre du New Deal, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée. Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches Centre Bourg", les opérateurs ont l'obligation, également dans le cadre du New Deal, et comme détaillé ci-dessus, Bouygues Telecom doit généraliser la 4G sur ces sites, avec 75% des sites d'ici fin 2020 et 100% d'ici fin 2022.

18.4 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Néant

19.1 EFFECTIF MOYEN

	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	3 974	3 544
Agents de maîtrise et employés	4 629	4 074
Sous-total effectifs France	8 603	7 618
Contrats expatriés et contrats locaux		
Total effectif	8 603	7 618

19.2 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

	31/12/2018 retraité	Flux 2019	31/12/2019
Indemnités de fin de carrière (IFC)	64,3	13,8	78,1
Médailles du travail	14,0	0,6	14,6
Total	78,3	14,4	92,7

Ces engagements font l'objet de provisions, enregistrées en passif non courant.

19.3 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL, ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE (AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI) HORS MEDAILLES DU TRAVAIL**19.3.1 REGIMES A COTISATIONS DEFINIES**

	2019	2018
Montants comptabilisés en charges	(179,8)	(174,1)

Les cotisations définies présentées ci-dessus comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraites ;
- aux caisses d'assurance chômage.

19.3.2 REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**19.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière**

	Indemnités fin de carrière 2019	2018 retraité
Valeur actualisée des obligations	78,1	64,3
Juste valeur des actifs du régime		
Passif net comptabilisé en provision	78,1	64,3

19.3.2.2 Variations des éléments du bilan (provisions non courantes)

	Indemnités fin de carrière 2019	2018 retraité
Ouverture	64,3	47,6
Coûts des services rendus et passés	5,1	3,4
Charges d'intérêts	1,3	0,7
Charge totale reconnue	6,4	4,1
Reprises utilisées (prestations servies et cotisations versées)	(0,2)	(0,1)
Ecart de conversion		
Changements de périmètre	0,5	
Ecart actuariels comptabilisés dans la capitaux propres	7,1	12,6
Virements de rubriques et autres mouvements		
Clôture	78,1	64,3

19.3.2.3 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

	2019	2018 retraité
Taux d'actualisation (iboxx A10+)	0,92%	2,10%
Table de survie	INSEE	INSEE
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Augmentation future des salaires	2,00%	2,00%

a) Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des engagements de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

(b) Une baisse de 20 points de base du taux d'actualisation entraînerait une hausse des engagements de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

20.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité	2019	2018 retraité
Bouygues SA (1) SFPG JC Decaux BNP Paribas Société Centrale d'Investissements Société Béarnaise de Participations Alstom	(14,5)	(12,2)	0,0	0,3	0,0	0,0	7,3	4,4
Parties liées en amont	(14,5)	(12,2)	0,0	0,3	0,0	0,0	7,3	4,4
Buyster France Pylônes Services Telefonica Global Solutions France	(2,5)	(2,1)						
Entités associées	(2,5)	(2,1)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bouygues Construction Bouygues Immobilier Airby C2S Colas GIE 32 Hoche TF1	(18,0) 0,0 (5,7) 0,0 (0,1) (54,2)	(16,6) (0,2) (6,5) (0,1) (0,1) (45,7)	9,1 2,7 0,5 13,6 2,8	9,4 2,9 0,4 14,1 3,1	1,5 0,3 0,2 2,3 1,0	1,5 0,4 0,0 0,1 2,1 1,0	8,9 0,0 2,0 0,0 11,5	10,7 0,0 1,1 0,2 11,1
Autres parties liées	(78,0)	(69,2)	28,7	29,9	5,3	5,1	22,4	23,1
Total	(95,0)	(83,5)	28,7	30,2	5,3	5,1	29,7	27,5
Échéances à moins d'1 an					5,3	5,1	29,7	27,5
Échéances de 1 an à 5 ans								
Échéances plus de 5 ans								

(1) Bouygues est la société mère du groupe dont fait partie Bouygues Telecom.

20.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

. Les rémunérations directes s'élèvent à 8 333 497 euros (incluant rémunération de base et rémunération variable payée en 2019 et liée aux performances).

. Les jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs non dirigeants sont de 125 166 euros.

. Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du groupe Bouygues bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

La contribution versée en 2019 au fonds des actifs constitué par les compagnies d'assurances s'est élevé à 648 137 euros.

. Indemnités de fin de contrat : concernent les indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 884 387 euros.

. Paiement en actions : le nombre de titres Bouygues attribués le 31 mai 2019 (*stock-options*) est de 209 500 au prix d'exercice de 32,59 €.

NOTE 21**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRÉSORERIE ET VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ****21.1 INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE DES FILIALES ACQUISES OU CÉDEES**

	Keyyo	Nerim	Total 31/12/2019
Trésorerie nette	9,5	1,2	10,6
Goodwill	51,3	45,4	96,7
Actifs non courants (<i>hors goodwill</i>)	10,9	13,1	24,1
Stocks	0,6	0,1	0,6
Clients et comptes rattachés	2,0	2,5	4,5
Actifs sur contrats clients			
Autres créances courantes	1,6	2,2	3,8
Provisions non courantes	-0,1	-0,3	-0,4
Dettes financières non courantes et courantes	-8,9	-0,4	-9,3
Impôts non courants			
Obligations locatives non courantes et courantes			
Fournisseurs et comptes rattachés	-5,8	-3,4	-9,2
Passifs sur contrats clients			
Autres passifs courants	-3,9	-5,4	-9,3
Prix d'acquisition net de cession des activités consolidées	57,3	54,9	112,2
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées	9,5	1,2	10,6
Dettes nettes sur activités consolidées			
Flux de trésorerie net résultant de l'acquisition ou sorties de filiales	9,5	1,2	10,6

21.2 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2019	2018 retraité
ACTIF		
Stocks	(10,1)	(95,1)
Avances et acomptes versés sur commandes	(14,4)	(8,8)
Actifs sur contrats clients	(144,5)	(114,6)
Clients et comptes rattachés	(16,6)	60,6
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(24,6)	73,9
S/total ACTIF	(210,2)	(84,0)
PASSIF		
Fournisseurs et comptes rattachés	92,2	(202,1)
Passifs sur contrats clients	19,4	16,6
Provisions courantes	(1,7)	1,6
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	(65,3)	(13,8)
S/total PASSIF	44,5	(197,7)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (1)	(165,7)	(281,7)

(1) Actif/Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge des contrôles des comptes consolidés de Bouygues Telecom et sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, figurant au compte de résultat consolidé au 31 décembre 2019.

Missions	Réseau Mazars		Réseau Ernst & Young		Autres Réseaux		Total Charges	
	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité	Exercice 2019	Exercice 2018 retraité
Audit	0,5 98%	0,4 96%	0,5 79%	0,4 93%	0,0 100%	0,0 100%	1,0	0,8
Services Autres que la Certification des Comptes	0,0 2%	0,0 4%	0,1 21%	0,0 7%			0,1	0,0
Total	0,5 100%	0,4 100%	0,6 100%	0,4 100%	0,0 100%	0,0 100%	1,1	0,9

Cette note présente les effets de l'application de la norme IFRS 16 sur les états financiers du Groupe Bouygues Telecom, ainsi que les principaux indicateurs de performance.

La norme IFRS 16 est appliquée par le Groupe au 1er janvier 2019, avec application rétrospective et présentation d'un exercice comparatif. Elle vient supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre les "contrats de location simple" et les "contrats de location-financement". Les preneurs doivent comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités précédemment prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

Les impacts sur le bilan au 31 décembre 2017 (retraité d'IFRS 15 et d'IFRS 9) ainsi que sur les états financiers au 31 décembre 2018 sont présentés ci-après, et concernent principalement la constatation d'un droit d'utilisation et d'une obligation locative notamment au titre des baux immobiliers, des sites radios et des fibres optiques. La durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain. Elle est en général de neuf ans concernant les contrats portant sur des biens immobiliers en France. En l'absence de coûts directs initiaux significatifs, le droit d'utilisation correspond à la valeur actualisée des loyers. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte

Les montants des actifs et des dettes de location-financement précédemment classés en immobilisations corporelles et en dettes financières ont été reclassés respectivement en droits d'utilisation des actifs loués et en obligations locatives. Un impôt différé a été constaté sur l'écart entre droits d'utilisation et obligations locatives, entrant dans le champ de la norme IFRS 16, comme c'était le cas antérieurement pour les locations-financement.

La norme IFRS 16 se traduit par une réduction des capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2017 de 40,3 millions d'euros nets d'impôt différés, en hausse de 8,2 millions d'euros par rapport à la première estimation publiée dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Etats financiers au 31 décembre 2017 retraités de la norme IFRS 16

BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	31/12/2017 Publié (1)	IFRS 16	31/12/2017 Retraité
Immobilisations corporelles	3 337,6	-65,7 ⁽²⁾	3 271,9
Droits d'utilisation des actifs loués		854,9	854,9
Immobilisations incorporelles	1 682,0		1 682,0
Goodwill	4,5		4,5
Participations dans les coentreprises et entités associées	0,1		0,1
Autres actifs financiers non courants	9,8		9,8
Impôts différés actif et créances fiscales non courants			
ACTIF NON COURANT	5 034,0	789,2	5 823,2
Stocks / programmes / droits de diffusion	114,0		114,0
Avances et acomptes versés sur commandes	8,5		8,5
Clients et comptes rattachés	1 177,2		1 177,2
Actifs sur contrats clients	375,8		375,8
Actif d'impôt (exigible)			
Autres créances courantes	465,5		465,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	57,7		57,7
Instruments financiers ^(a)	0,3		0,3
Autres actifs financiers courants	0,6		0,6
ACTIF COURANT	2 199,6		2 199,6
Actifs ou activités détenus en vue de la vente	38,1		38,1
TOTAL ACTIF	7 271,7	789,2	8 060,9

(1) Le bilan au 31 décembre 2017 a été retraité des effets de l'application des normes IFRS 9 et 15.

(2) dont reclassement de 65,2 M€ de coûts de démantèlement

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31/12/2017 Publié	IFRS 16	31/12/2017 Retraité
Capital social	712,6		712,6
Primes et réserves	2 301,5	-40,3	2 261,2
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé	254,7		254,7
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	3 268,8	-40,3	3 228,5
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES	3 268,8	-40,3	3 228,5
Dettes financières non courantes	992,6		992,6
Obligations locatives non courantes		713,6	713,6
Provisions non courantes	272,4		272,4
Impôts différés passif et dettes fiscales non courants	144,1	-13,8	130,3
PASSIF NON COURANT	1 409,1	699,9	2 109,0
Avances et acomptes reçus			0,0
Dettes financières courantes	40,5	-0,5	40,0
Obligations locatives courantes		130,2	130,2
Impôts courants	0,9		0,9
Fournisseurs et comptes rattachés	1 301,0		1 301,0
Passifs sur contrats clients	265,8		265,8
Provisions courantes	0,1		0,1
Autres passifs courants	983,5		983,5
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	0,2		0,2
Instruments financiers	0,5		0,5
Autres passifs financiers courants	1,3		1,3
PASSIF COURANT	2 593,8	129,7	2 723,5
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	7 271,7	789,2	8 060,9
Endettement financier net (-) / Excédent financier net (+) ⁽¹⁾	-975,8	0,5	-975,3

(1) L'endettement/excédent financier net est défini en note 2.13.2 de l'annexe. Il n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Etats financiers au 31 décembre 2018 retraités de la norme IFRS 16

BILAN CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

ACTIF	31/12/2018 Publié	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
Immobilisations corporelles	3 741,5	-55,2 ⁽¹⁾	3 686,3
Droits d'utilisation des actifs loués		798,8	798,8
Immobilisations incorporelles	1 614,6		1 614,6
Goodwill	4,5		4,5
Coentreprises et entités associées	0,1		0,1
Autres actifs financiers non courants	8,9		8,9
Impôts différés actif et créances fiscales non courants			
ACTIF NON COURANT	5 369,6	743,6	6 113,2
Stocks	209,1		209,1
Avances et acomptes versés sur commandes	17,3		17,3
Clients et comptes rattachés	1 116,7		1 116,7
Actifs sur contrats clients	490,5		490,5
Actif d'impôt (exigible)	9,8		9,8
Autres créances courantes	391,8		391,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,1		44,1
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	0,0		0,0
Autres actifs financiers courants	0,5		0,5
ACTIF COURANT	2 279,8	0,0	2 279,8
Actifs ou activités détenus en vue de la vente	0,0		0,0
TOTAL ACTIF	7 649,4	743,6	8 393,0

(1) dont reclassement de 55,2 M€ de coûts de démantèlement

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31/12/2018 Publié	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
Capital social	712,6		712,6
Primes et réserves	2 497,7	-40,3	2 457,4
Réserve de conversion			
Actions propres détenues			
Résultat consolidé	493,5	-2,6	490,9
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	3 703,8	-42,9	3 660,9
Participations ne donnant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES	3 703,8	-42,9	3 660,9
Dettes financières non courantes	1 255,0	-1,9	1 253,1
Obligations locatives non courantes		664,9	664,9
Provisions non courantes	277,8		277,8
Impôts différés passif et dettes fiscales non courants	156,1	-15,1	141,0
PASSIF NON COURANT	1 688,9	647,9	2 336,8
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,0		0,0
Dettes financières courantes	62,3	-1,6	60,7
Obligations locatives courantes		140,2	140,2
Impôts courants	0,0		0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 099,4		1 099,4
Passifs sur contrats clients	282,4		282,4
Provisions courantes	1,8		1,8
Autres passifs courants	805,9		805,9
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	3,8		3,8
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	1,1		1,1
Autres passifs financiers courants	0,0		0,0
PASSIF COURANT	2 256,7	138,6	2 395,3
Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente			
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	7 649,4	743,6	8 393,0

Endettement financier net (-) / Excédent financier net (+) ⁽¹⁾ -1 278,1 3,5 -1 274,6

(1) L'endettement/excédent financier net est défini en note 2.13.2 de l'annexe. Il n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ (en millions d'euros)

	31/12/2018 Publié	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 344,2		5 344,2
Autres produits de l'activité			
Achats consommés	-725,0		-725,0
Charges de personnel	-558,6		-558,6
Charges externes	-2 455,4	156,9	-2 298,5
Impôts et taxes	-154,4		-154,4
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-821,5		-821,5
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		-134,1	-134,1
Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées	-34,0		-34,0
Autres produits d'exploitation ^b	120,9		120,9
Autres charges d'exploitation	-284,9		-284,9
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	431,3	22,8	454,1
Autres produits opérationnels	370,4		370,4
Autres charges opérationnelles	-48,7		-48,7
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	753,0	22,8	775,8
Produits financiers	0,1		0,1
Charges financières	-7,4		-7,4
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(7,3)	0,0	(7,3)
Charges d'intérêts sur obligations locatives		-26,7	-26,7
Autres produits financiers	4,9		4,9
Autres charges financières	-13,9		-13,9
Impôt	-243,3	1,3	-242,0
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	0,1		0,1
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	493,5	-2,6	490,9
Résultat net des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente		0,0	
RÉSULTAT NET	493,5	-2,6	490,9
^(a) dont chiffre d'affaires réalisé à l'international			
^(b) dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées	18,3	0,0	18,3
EBITDA après Loyer⁽¹⁾	1 268,5	-3,9	1 264,6

(1) L'EBITDA après Loyer est défini en note 2.13.1 de l'annexe. Il intègre la totalité des charges de loyers.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)

	31/12/2018 Publié	IFRS 16	31/12/2018 Retraité
I - FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES			
A - FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ			
Résultat net des activités poursuivies	493,5	-2,6	490,9
Retraitements :			0,0
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus	-0,1		-0,1
Dividendes des sociétés non consolidées			0,0
Dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations et provisions non courantes	829,8		829,8
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		134,1	134,1
Plus et moins values de cessions d'actifs	-271,3		-271,3
Charges calculées diverses			
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	243,3	-1,3	242,0
Impôts décaissés	-239,1		-239,1
CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés	1 056,1	130,2	1 186,3
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives	7,3	26,7	34,0
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris dépréciations et provisions courantes) ^(a)	-281,7		-281,7
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	781,7	156,9	938,6
B - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 241,9		-1 241,9
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	377,3		377,3
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles	-164,1		-164,1
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés	0,1		0,1
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés	2,6		2,6
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés			
Incidence des variations de périmètre			
Prix d'acquisition des activités consolidées	-0,3		-0,3
Prix de cession des activités consolidées	0,2		0,2
Dettes nettes sur activités consolidées	0,2		0,2
Autres variations de périmètre (trésorerie des sociétés acquises ou cédées)			
Autres flux liés aux opérations d'investissements (var. prêts, dividendes reçus des sociétés non consolidées)	-0,2		-0,2
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-1026,1		-1026,1
C - FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires	-0,5		-0,5
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-50,0		-50,0
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle			0,0
Variation des dettes financières courantes et non courantes	284,2		284,2
Remboursement des obligations locatives courantes et non courantes		-130,2	-130,2
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locatives	-7,3	-26,7	-34,0
Autres flux liés aux opérations de financement	0,8		0,8
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	227,2	-156,9	70,3
D - INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES			
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)	-17,2	0,0	-17,2
Trésorerie nette à l'ouverture	57,5		57,5
Flux nets	-17,2		-17,2
Autres flux non monétaires			
Trésorerie nette de clôture	40,3	0,0	40,3
Total Cash Flow Libre après BFR ⁽¹⁾	-90,2	0,0	-90,2

(1) Le Cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement est défini en note 2.13.3 de l'annexe.

NOTE 24**LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES**

Sociétés	% d'intérêts		% Contrôle direct et indirect	
	2019	2018	2019	2018
Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1913	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Amplitel	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Initiatives	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Bouygues Telecom Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Infracos	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
Keyyo	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Nérim	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%
Objenius	(a)	100,0%	100,0%	100,0%
Réseau Clubs Bouygues Telecom	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Telefonica Global Solutions France	30,0%	30,0%	30,0%	30,0%
Tisseo Services	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Winnovation	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

(a) La société Objenius a été absorbée par la société Bouygues Telecom le 28/06/2019

Bouygues Telecom	37-39, rue Boissière 75116 Paris
1913	218, avenue Pierre Brossolette Immeuble Le Pélissier 92240 Malakoff
Amplitel	3, route de la révolte 93200 Saint Denis
Bouygues Telecom Initiatives	Le Technopole 13-15, rue du Marechal Juin 92360 Meudon
Bouygues Telecom Services	Rua Dr. Eduardo Santos Silva, n.º 261 4200-282 Porto (Portugal)
Infracos	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Keyyo	92-98, boulevard Victor Hugo 92110 Clichy
Nerim	1, parvis de La Défense 92044 La Défense cedex
Objenius	20, rue Troyon 92310 Sèvres
Réseau Clubs Bouygues Telecom	Le Technopole 13-15, rue du Marechal Juin 92360 Meudon
Telefonica Global Solutions France	Tour First 1, place des Saisons Paris La Défense 92400 Courbevoie
Tisseo Services	14, rue Alexandre 92230 Gennevilliers
Winnovation	We Work, 600 California Street, San Francisco, California 94108 - United States